

La France et l'OTAN



FOCUS

La réserve opérationnelle de défense industrielle

SOUS LA LOUPE

Sondages : les Français et l'armée

SUR LE TERRAIN

PERFOSORL 2023 et les linguistes de réserve

SANTÉ • PRÉVOYANCE
PRÉVENTION • ACTION SOCIALE
SOLUTIONS DU QUOTIDIEN



Bien plus
qu'une mutuelle

RÉSERVISTE SANS RÉSERVE

 PRÉVOYANCE-RÉSERVISTE¹

Unéo protège les réservistes en cas
d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès.

Pour en savoir plus,
scannez ce QR code :



www.groupe-uneo.fr

Suivez-nous sur :



Document publicitaire - (1) Le détail et les conditions des garanties sont définies dans le règlement mutualiste Unéo. Ciblage applicable à l'issue de l'Assemblée générale des 18 et 19 mai 2022. Unéo, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 503 380 081 et dont le siège social est situé 48 rue Barbès - 92544 Montrouge Cedex. Crédits photos : © COWIN - © Vincent ORSINI/Marine Nationale/Défense - © Sipa, Gandarmérie © Olympia, Coulbault/Surlin/Officiel/Commiss -

SOMMAIRE

PHOTOS DE LA COUVERTURE :
© J. OSSORIO CASTILLO/ADOBE STOCK © DR

**REVUE
D'INFORMATION
ET DE LIAISON
DE L'UNION NATIONALE
DES OFFICIERS
DE RÉSERVE ET
DES ORGANISATIONS
DE RÉSERVISTES⁽¹⁾
(4 numéros/an)**

Administration-rédaction :
12, rue Marie-Laurencin
75012 Paris
Tél. : 01 43 47 40 16
Télécopie : 01 49 28 02 87
unor.dg@orange.fr
Site internet :
<https://unor-reserves.fr>

Directeur de la publication :
LCL (R) Philippe Ribatto,
Président de l'UNOR
unor.president@orange.fr

Rédacteur en chef :
Lionel Pétillon
redacteur.unor@orange.fr

Abonnements :
CNE (er) Yves Dalmasia
Tél. : 01 43 47 40 16
comptable.unor@orange.fr

Publicité :
LCL (R) Jean Giacomazzo
Tél. : 07 85 11 46 67
unor.dg@orange.fr

Dépôt légal :
4^e trimestre 2023
N° CPPAP : 0519 G 84894

**Conception, réalisation
et impression :**
Imprimerie Decombat,
63118 Cébazat
I.S.S.N. n° 004.2242.

⁽¹⁾ ancien titre : *L'Officier de Réserve*

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « *bon pour publication* ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

5 Éditorial

Par le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président national de l'UNOR

6 Actualités

- UNOR : le DG et le comptable posent le képi !
- Bienvenue au nouveau DG

8 Actualités

- L'honorariat évolue
- Un 11 Novembre en Suède
- Enquête : la RO a la parole
- Le plan Vigipirate « urgence attentat »
- Exercices *Vulcain* et *Vézinet II*

12 Sous la loupe

- Sondages : confiance dans les armées et engagement patriotique

15 Dossier La France et l'OTAN

- France : État fondateur
- France : un contributeur financier et opérationnel
- CIOR : des réservistes à l'OTAN



© OTAN

28 Auditions

- Paroles de chefs : auditions du MINARM et des CEM

33 Focus

- La réserve "industrie de défense"

34 Sur le terrain

- PERFOSORL 2023 et les linguistes de réserve

36 La vie de l'UNOR

- Le tir aux armes réglementaires

38 Associations territoriales

- AOR 31 : le bal de tradition

39 Culture / Lu pour vous

- Rencontre avec l'auteur Victor Ferreira
- Lu pour vous

48 Patrimoine

- L'UNESCO et la Première Guerre

49 Publications officielles

ACTIVITÉS

4^e TRIMESTRE 2023

L'AGENDA DU PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNOR

10 OCTOBRE

- 14 octobre Lancement de la JNR 2023.
- 23 octobre Cérémonie 40^e anniversaire du Drakkar.
- 24 octobre Vernissage de l'exposition *Les Années folles de l'aviation*.
- 26 octobre Lancement de l'Académie de défense de l'École militaire (ACADEM).
- 29 octobre JNR : remise des prix UNOR Anjou.

11 NOVEMBRE

- 8 novembre Audition Haut Comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM).
- 9 novembre Commission consultative des réserves opérationnelles de l'AAE.
- 11 novembre Cérémonie nationale à l'Arc de Triomphe.
- 14 novembre Clôture des JNR 2023 : ravivage de la Flamme à l'Arc de Triomphe.
- 15 novembre Les Rencontres de la Garde nationale.
- 25 novembre Commission consultative des réserves opérationnelles de l'armée de terre.

JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
		4	5
2	3		
		11	12
9	10		
		18	19
16	17		

12 DÉCEMBRE

- 3 décembre Visite du musée de Loigny-la-Bataille, et cérémonie du 150^e anniversaire.
- 8 décembre Coordination UNOR-FdRBW.

[LIEUTENANT-COLONEL (R) PHILIPPE RIBATTO]

PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNION DES OFFICIERS DE RÉSERVES ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES

CHERS CAMARADES,

Du 14 octobre au 14 novembre se sont tenues les Journées nationales des réservistes (JNR), sur le thème « Réservistes : s'engager au service du collectif ». Des conférences, des expositions, des cérémonies ou des activités sportives ont eu lieu dans tous les départements de France et ont créé l'occasion pour le public de venir à la rencontre des réservistes. Ils ont pu échanger sur les missions et les engagements des réservistes, au sein de l'institution.

Ces JNR sont prévues par la Garde nationale dont l'une des missions est de signer des conventions de partenariat avec des personnes morales, employeurs public ou privé. Celles-ci permettent à leurs salariés réservistes de s'engager beaucoup plus facilement, dans de bien meilleures conditions au profit des forces armées ou des forces de sécurité intérieure.

En entreprise, dans le milieu universitaire, les réservistes portent les valeurs d'engagement et de bien commun dont ils sont les ambassadeurs, favorisant ainsi la cohésion nationale. Il est indéniable que, depuis 2015, il existe un fort désir d'engagement de la Jeunesse pour être utile à son pays, et concrétisé par les signatures d'engagement à servir dans la réserve opérationnelle. On constate que depuis 2022, les employeurs accompagnent de manière citoyenne, leurs salariés qui s'engagent dans les réserves opérationnelles. La Garde nationale signe environ 120 conventions annuelles. En 2023, il y a eut plus de 150 signatures, soit une progression de 25%, ce déterminant fort mérite d'être analysé à l'aune de la situation internationale et nationale.

Lorsque la personne morale incarnée par le chef d'entreprise, croit en la valeur de l'engagement, la véhicule, la valorise, les salariés emboîtent le pas. Lorsque les managers s'engagent, leur exemple est suivi, pouvant conduire au doublement des « salariés réservistes » en quelques années, dans certaines entreprises.



Loin de la solde ou des honneurs, les moteurs de nos engagements résident dans nos Forces morales, dans lesquelles, il y a le mot « valeurs ». Nous pouvons remercier l'EMA pour la création d'une division Forces morales, sans hésitation, mais avec confiance ; elles sont précieuses au combat, comme dans la société civile, c'est la faculté d'écouter la raison, même au plus fort des passions, c'est l'importance donnée à la morale de la force, de l'action, la liberté du soldat, la fraternité d'arme. Il n'y a de grand succès que de succès collectif.

Former quelqu'un à l'attention envers chacun y compris les plus modestes, tout le monde peut agir et faire la différence, former à donner l'exemple, former à décider et à assumer les décisions, c'est l'objectif de la création de l'Académie de défense militaire (ACADEM), inaugurée en novembre. L'ACADEM, est le regroupement d'organismes publics de formation continue dans le domaine de la défense et de la stratégie. Les commissions consultatives des réserves opérationnelles (CCRO) ont également eu lieu en novembre dernier dans les armées et services. Leur création correspond à la nécessité de dialogue, au besoin d'informer les réservistes des évolutions ayant une incidence sur leur engagement, et enfin

de répondre aux questions d'ordre général. Bien souvent les questions administratives occupent les débats : téléactivité, logement, ordre de mission, honorariat, cercle mess, habillement, formation, nouvelle limite d'âge, notation, avancement, décorations.

En 2024, le Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRМ) doit réapparaître, après une absence remarquable depuis juin 2021. En août 2023, tous les membres ont été nommés au JO. Sous la houlette du secrétaire général de la Garde nationale, seront conservés un effectif de 40 membres, et ses deux formations : une plénière et une restreinte. Résolument engagés et impliqués, nous attendons une première réunion.

Enfin, je remercie particulièrement le capitaine Yves Dalmasie pour ses longues années de travail comme comptable de l'UNOR et le lieutenant-colonel Jean Giacomazzo, qui a œuvré six années comme délégué général de l'Union. Leurs apports ont été très précieux, et déterminant lors du Centenaire.

En qualité d'aviateur, et comme président inter-armées de l'UNOR, j'utiliserai une expression de marin, pour souhaiter à nos deux « Terriens », « bon vent », pour leur retraite bien méritée.

Je salue le travail et le dévouement de Jean-Louis Hemmer, notre contrôleur aux comptes que je remercie, et Yves Thoor, président de l'Asunor, qui quittent leurs fonctions bénévoles, respectivement au 31 décembre et au 31 mars prochains.

Je connais le sérieux de votre engagement que je sais total et résolu, et vous présente mes meilleurs vœux de santé et de réussites pour 2024, à partager avec vos proches et nos camarades réservistes dans toutes les régions de France.

Que tout au long de cette nouvelle année, nous restions déterminés et motivés à renforcer cette famille de la Défense qui est la nôtre ! ■

ACTUALITÉS

RETRAITE

ILS POSENT LE KÉPI !

Le lieutenant-colonel (h) Jean Giacomazzo, délégué général, et le capitaine (er) Yves Dalmasie, comptable, ont quitté leurs fonctions à l'UNOR le 1^{er} janvier 2024.



Après quasiment 7 années aux responsabilités de délégué général et 20 années à celles de comptable, passées au service de l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes, nous allons passer le flambeau à une nouvelle équipe.

Nous avons œuvré de notre mieux au sein de cette belle Union en apportant tout notre expérience, notre sérieux et notre savoir-faire. Toutes ces années ont été très intenses et enrichissantes pour nous. Nous espérons avoir été dignes des valeurs que véhicule l'UNOR.

Nous vous présentons toute notre gratitude pour la confiance que vous nous avez accordée tout au long de ces années et nous souhaitons le meilleur à la belle et noble famille des Réservistes.

Aujourd'hui, le capitaine de corvette (R) Marc Gâteau-Leblanc prend ses fonctions de délégué général. Nous lui souhaitons de grandes satisfactions dans ses fonctions. » ■

Jean Giacomazzo et Yves Dalmasie

De gauche à droite : le capitaine (er) Yves Dalmasie, comptable, et le lieutenant-colonel (H) Jean Giacomazzo, délégué général, à l'École militaire de Paris lors du centenaire de l'UNOR, le 17 novembre 2022.

RECRUES

BIENVENUE AU NOUVEAU DG

Le nouveau délégué général de l'UNOR est avocat de formation et officier de réserve dans la marine.

Marc Gateau Leblanc est avocat au barreau de Paris. Il est également élève diplômé de l'École pratique des hautes études et a soutenu une thèse en histoire militaire.

Le capitaine de corvette Marc (R) Gateau Leblanc compte plus de quinze ans d'engagement dans la réserve en tant qu'officier de marine. Il a d'abord occupé le poste de chargé de recherche au Service historique de la Marine où il a travaillé sur la mise en œuvre de la Force océanique stratégique avec le professeur Patrick Boureille.

Le capitaine de corvette Marc (R) Gateau Leblanc a ensuite été versé au Centre d'enseignement supérieur de la Marine, où il a participé à des travaux d'analyse et de synthèse. Il a également représenté la Marine au sein de la Commission Armée-Jeunesse,

et a travaillé au sein de l'organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD).

D'abord affecté à la Délégation militaire départementale de Meurthe-et-Moselle comme officier renseignement, il a ensuite travaillé à l'état-major interarmées de la zone de défense et de sécurité Nord à Lille où il a occupé les fonctions de conseiller juridique, d'officier adjoint réserve et d'officier communication au profit de l'officier général de zone de défense et de sécurité Nord.

Le capitaine de corvette Marc (R) Gateau Leblanc est actuellement affecté à la Délégation à l'information et la communication de la défense (DICO) comme officier de permanence opérationnelle.

Membre de l'Association des officiers de réserve de Paris, Marc Gateau Leblanc



Marc Gateau Leblanc, nouveau délégué général de l'UNOR.

siège au comité directeur depuis trois ans. Enfin, Marc Gateau Leblanc est chevalier dans l'Ordre national du Mérite. ■

L'ASUNOR



L'association intitulée **Action sociale de l'Union nationale des officiers de réserve et organisations de réservistes (ASUNOR)**, fondée en 1956 et reconnue d'utilité publique par décret publié au Journal officiel du 25 février 1967, a pour but :

- d'aider les organisations membres de l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes (UNOR) dans l'assistance que celles-ci apportent à leurs adhérents, réservistes, réservistes admis à l'honorariat de leur grade, anciens réservistes et anciens militaires d'active, et à leurs familles ;
- d'œuvrer à la coordination des activités d'assistance des organismes institutionnels et associatifs qui exercent une action sociale au profit des réservistes et de leurs familles.

<https://unor-reserves.fr/lasunor/>

LA DSNJ, Direction du service national et de la jeunesse, a un nouveau chef depuis octobre.

Il s'agit du GCA Pierre-Joseph Givre, en provenance du Centre de doctrine et d'enseignement du commandement de l'armée de Terre (CDEC) qu'il dirigeait.

LES TENTES de l'armée française sont désormais chauffées au bois, dotées des cheminées fabriquées en France par Poujoulat et Seguin.

LA BALANCE commerciale française de matériels de guerre et produits liés a atteint un record de 10,2 Md€ en 2021 (+40,2% par rapport à 2020). Les 3/4 de cet excédent résultent de la vente d'aéronefs, de systèmes de propulsion et d'appareils de détection notamment au profit des marchés d'Asie et du Proche et Moyen-Orient.

TERREMAC est le nom du nouveau magazine officiel de l'armée de terre. Le n°1 (oct-nov 2023) succède à *Terre information magazine (TIM)*.

LE MINISTÈRE de l'Intérieur a indiqué avoir brouillé près de 20 « *drones malveillants* » durant la coupe du monde de rugby, sans toutefois préciser le degré de dangerosité de ceux-ci.

L'ARMÉE DE TERRE devrait accuser un déficit de 2 000 à 2 500 hommes en 2023, selon le GCA Marc Conruyt, DRH de l'armée de terre. Ce serait la première fois depuis dix ans que l'AdT n'atteint pas l'objectif de recrutement qui est de 16 000 soldats annuel.

ACTUALITÉS

DÉCRET

L'HONORARIAT ÉVOLUE

Un nouveau Décret publié au JO, en septembre 2023, a notamment pour objet la modification des modalités d'attribution de l'honorariat.

Le Décret n° 2023-889 du 20 septembre 2023 concerne notamment les militaires de la réserve opérationnelle. Les modalités de l'attribution de l'honorariat du grade détenu et du grade immédiatement supérieur aux réservistes opérationnels évoluent sensiblement.

« Art. R. 4211-6.-I.- Lorsqu'ils quittent la réserve, sont admis de droit, sur leur demande, à l'honorariat de leur grade, par décision du ministre de la Défense ou du ministre de l'Intérieur pour les réservistes de la gendarmerie nationale, les réservistes opérationnels mentionnés au 1° du III de l'article L. 4211-1. (...) »

L'honorariat du grade immédiatement supérieur, à l'exception d'un grade d'officier général, peut être attribué (...) à titre exceptionnel et sur proposition de l'autorité militaire, aux réservistes opérationnels. »

450 JOURS MINIMUM

« Pour être éligibles à la proposition d'admission à l'honorariat du grade immédiatement supérieur, les réservistes opérationnels doivent remplir les conditions cumulatives suivantes :

- 1° Ne pas avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire au cours des services dans la réserve opérationnelle ;
- 2° Avoir été radié de la réserve opérationnelle par atteinte de la limite d'âge fixée à l'article L. 4221-2 ou pour blessure, maladie ou infirmité imputable au service, ou être décoré de la légion d'honneur, de la médaille militaire, de l'ordre national du mérite ou être titulaire d'une citation ;
- 3° Justifier d'au moins quatre cent cinquante jours de services au titre de la réserve opérationnelle.

Le réserviste opérationnel radié pour blessure, maladie ou infirmité imputable au service n'est pas soumis à la condition fixée au 3°. »



NOUVEAUX SERVICES

« L'admission à l'honorariat du grade immédiatement supérieur ne peut permettre de changer de catégorie hiérarchique, telle que définie à l'article L. 4131-1 [et] ne peut intervenir qu'une fois, quel que soit le nombre d'engagements à servir dans la réserve signés par le réserviste.

Dès souscription d'un engagement à servir dans l'armée d'active ou d'un contrat d'engagement à servir dans la réserve opérationnelle, l'honorariat et, le cas échéant, l'admission à l'honorariat du grade immédiatement supérieur sont suspendus pour la durée de l'engagement (...).

Les nouveaux services rendus dans l'armée d'active ou dans la réserve opérationnelle peuvent donner lieu à octroi de l'honorariat d'un nouveau grade acquis au titre de ces services, ainsi que de l'honorariat du grade immédiatement supérieur dans les conditions prévues aux II et au III du présent article. » ■



ACTUALITÉS

COMMÉMORATION

UN 11 NOVEMBRE
EN SUÈDE

La délégation française de la CIOR a obtenu le droit de commémorer l'Armistice du 11 Novembre en Suède, rassemblant 21 pays déferents.

À l'occasion d'une réunion intermédiaire de la Confédération interalliée des officiers de réserve (CIOR) en Suède, la délégation française a demandé, et obtenu, que se tienne une cérémonie commémorative du 11 Novembre, première du genre dans ce pays, neutre pendant les deux guerres mondiales. La commémoration, organisée par la délégation tricolore de la CIOR, a rassemblé 60 participants de 21 pays différents, et donné lieu au dépôt de quatre gerbes au pied du monument Restare, consacré aux militaires et civils suédois morts dans le cadre d'opérations de l'ONU. ■



À gauche, le LCL (OLRAT) Charles Bertin, vice-président France auprès de la CIOR. À droite, le COL (R) Stanislas de Magnienville, directeur de l'Académie des Langues de la CIOR.

© DR

L'ECPAD, l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense, est dirigé depuis fin octobre par David Lacombed. Journaliste de formation, il était jusqu'à présent président du conseil d'administration du CELSA Sorbonne Université.

LE SNA CASABIANCA, sous-marin nucléaire d'attaque a entamé début septembre ses travaux de démantèlement. Après le *Saphir* en 2019 et le *Rubis* en 2022, le *Casabianca* est le troisième SNA de sa classe à être désarmé.

LE CANON CAESAR a vu sa production (sur le site de KNDS à Roanne) passer de deux à six exemplaires par mois. Les délais de livraison ont été abaissés de trente à quinze mois.

MONACO compte pour la première fois une femme dans les effectifs de ses sapeurs-pompiers.

MISSILE
BALISTIQUE

La France a procédé le 18 novembre, avec succès, à un tir d'essai d'un missile balistique stratégique M51.3, sans charge nucléaire.

« Cette évolution pérennise la crédibilité de notre dissuasion nucléaire et démontre l'excellence de notre filière lanceur », a indiqué le ministre des Armées. Le tir a été conduit par la Direction générale de l'armement (DGA) depuis les Landes. « La zone de retombées se situe en Atlantique Nord à plusieurs centaines de kilomètres de toute côte », a précisé le MINARM.

ENQUÊTE

LA RO A LA PAROLE

Le Bureau interarmées des réserves (BIR) a adressé un questionnaire par mail aux réservistes opérationnels des armées au mois de novembre.

« Vous êtes invité(e) à répondre à quelques questions sur votre parcours et vos conditions de travail dans le cadre de votre engagement à servir dans la réserve. », précisait le courriel du BIR. La date de clôture de l'en-



© DR

quête était fixée au 8 décembre 2023.

Si les résultats de cette enquête sont rendus publics, Armée & Défense ne manquera pas de les commenter dans un prochain numéro. ■

LES PORTEURS de la flamme olympique qui arriveront à Marseille le 8 mai, traverseront 64 départements et territoires d'outre-mer, et 50 villes pour les Jeux paralympiques en août. Les armées fourniront le 1/3 des effectifs des « gardiens » chargés de garantir l'intégrité de la flamme !

LA RELÈVE de la Garde républicaine (1^{er} régiment d'infanterie de la GR) à l'Élysée a fait son retour le 7 novembre dernier. Ce cérémonial avait été abandonné en 1996.

LES CONSULTATIONS d'agences pour les campagnes de recrutement des armées pour la période 2024-2027 ont été lancées. Celle au profit de l'AAE devrait s'élever à 5,5 M€, celle pour la marine à 6,5 M€ et celle pour l'armée de terre à 15 M€.

LES 90 ANS DE L'AAE

L'armée de l'air et de l'espace fête en 2024 son 90^e anniversaire (création le 2 juillet 1934). À cette occasion, un logo commémoratif a été sélectionné à la suite d'un concours remporté par le caporal-chef Matthieu, mécanicien opérateur avionique sur la BA 133 de Nancy-Ochey.

« J'ai voulu mettre deux machines aux antipodes : un Rafale moderne d'un côté et un biplan de l'autre. Le bleu et le rouge représentent les couleurs du drapeau français et j'ai ajouté les étoiles pour l'espace. Je voulais quelque chose de sobre représentant à la fois la France et l'AAE. »

ACTUALITÉS

TERRORISME

LE PLAN VIGIPIRATE

La posture du plan Vigipirate sur l'ensemble du territoire national a été élevée au niveau « urgence attentat » en octobre dernier.

Relevant du Premier ministre, le plan Vigipirate est « *un outil central du dispositif français contre le terrorisme* ». La posture est passé à son état le plus critique au mois d'octobre 2023 à la suite de l'attaque à caractère terroriste qui s'est produite à Arras à l'encontre d'un professeur. Le plan Vigipirate poursuit deux objectifs :

- *développer une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société, afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste ;*
- *assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.*

Sa mise en œuvre repose sur trois principes majeurs :

- *évaluer la menace terroriste en France et à l'encontre des ressortissants et intérêts français à l'étranger ;*
- *connaître les vulnérabilités des principales cibles potentielles d'attaque terroriste afin de les réduire ;*
- *déterminer un dispositif de sécurité répondant au niveau de risque.*

UN PLAN SUR TROIS NIVEAUX

Il existe trois niveaux adaptés à la menace :

- Le niveau « *vigilance* » corres-

pond à la posture permanente de sécurité et à la mise en œuvre de 100 mesures toujours actives.

- Le niveau « *sécurité renforcée - Risque attentat* » adapte la réponse de l'État à une menace terroriste élevée, voire très élevée. Plusieurs mesures particulières additionnelles peuvent alors être activées en complément des mesures permanentes de sécurité et selon les domaines concernés par la menace (aéroports, gares, lieux de cultes, etc.).
- Le niveau « *urgence attentat* » peut être mis en place à la suite immédiate d'un attentat ou si un groupe terroriste identifié et non localisé entre en action. Ce niveau est mis en place pour une durée limitée : le temps de la gestion de crise. Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.

Le niveau « *urgence attentat* » activé en octobre a notamment permis l'engagement sur le territoire national de 10 000 soldats (dont 3 000 en réserve) au travers de l'opération Sentinelle. ■

Source :
gouvernement.fr



ACTUALITÉS

ENTRAÎNEMENT

EXERCICES
VULCAIN ET VÉZINET

Deux exercices majeurs au profit des réservistes opérationnels ont été organisés en octobre et novembre derniers sur le territoire national.



L'exercice *Vézinet II* a été mené par réservistes de la 2^e BB en terrain libre.

L'exercice *Vulcain*, placé sous le commandement de la 4^e brigade d'aérocombat (4^e BAC), s'est tenu dans l'Allier du 30 octobre au 2 novembre 2023. Il réunissait quelque 300 réservistes opérationnels de l'armée de terre. Ces hommes et ses femmes provenaient du 28^e régiment de transmissions, du 24^e régiment d'infanterie, du 92^e régiment d'infanterie, du 126^e régiment d'infanterie, des 1^{er}, 3^e et 5^e régiments d'hélicoptères de combat. Le scénario mettait en scène plusieurs crises dont une attaque terroriste et un phénomène de catastrophe naturelle.

Cet exercice devait permettre de s'entraîner à conduire une opération sur le territoire national, en appui des autres moyens de l'État

(gendarmes, sapeurs-pompiers, préfecture).

AMALGAMER
ACTIVE ET RÉSERVE

Quatre ans après sa première édition, l'exercice *Vézinet II* quant à lui, s'est déroulé en Loiret-Cher, du 28 octobre au 3 novembre 2023. Il était organisé par l'état-major de la 2^e brigade blindée et réunissait les réservistes des différents régiments de la brigade.

Il s'agissait pour la 2^e BB d'entraîner environ 250 réservistes « *aux fondamentaux opérationnels dans le but d'agir en synergie avec les militaires d'active* », expliquait le ministère des Armées, dans un scénario « *tourné vers la guerre de haute intensité* ». ■

L'ONM, l'ordre national du Mérite, vient de fêter ses 60 ans. Fondée le 3 décembre 1963, il est le second ordre national après la Légion d'honneur et récompense les « mérites distingués ». L'ONM compte aujourd'hui 177 000 membres. Environ 3 800 Français et 300 étrangers sont distingués chaque année.

L'EXERCICE *Coubertin 23* organisé du 13 au 24 novembre par l'État-major interarmées du territoire national métropolitain « *a permis d'éprouver les capacités des acteurs du dispositif de sécurisation du territoire dans les conditions les plus réalistes possibles* » dans le contexte de la préparation à la sécurisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

LE MINARM a été l'un des principaux recruteurs de l'État avec l'embauche de 26 000 jeunes (militaires et civils) en 2022.

L'ÉCOLE DES DRONES de Chaumont (Haute-Marne) était jusqu'en septembre dernier intégrée au 61^e régiment d'artillerie, régiment expert dans la captation et l'exploitation du renseignement d'origine image. Désormais complètement autonome, l'EDD forme aussi bien du personnel de l'armée de terre que du ministère de l'Intérieur ou de l'ONU.

LE CMOS, Centre militaire d'observation par satellites, unité du Commandement de l'espace, situé sur la base aérienne de Creil (60), a célébré ses 20 ans en novembre.

ENQUÊTES

LES FRANÇAIS ET L'ARMÉE

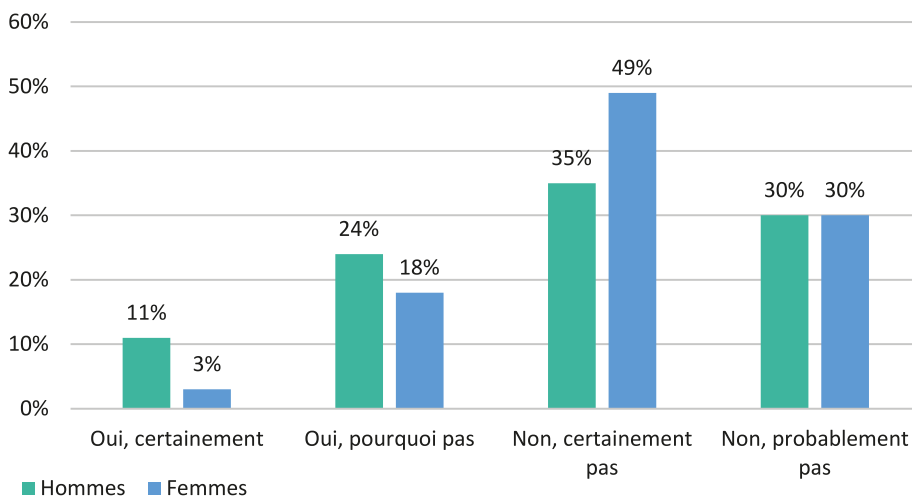
Deux récentes enquêtes d'opinion réalisées auprès des Français mettent en lumière leur opinion concernant l'armée, l'engagement, les institutions et le patriotisme.

A l'occasion des 100 ans de la Retraite mutualiste du combattant, l'institut d'études opinion et marketing Ifop a réalisé un sondage sur le thème « Les Français et l'engagement patriotique »^[1]. Rendue publique en octobre dernier, cette enquête est pleine d'enseignements.

LES INSTITUTIONS RÉGALIENNES

Les institutions régaliennes sont extrêmement appréciées des Français qui leur accordent une grande confiance. Les sapeurs-pompiers occupent la première marche du podium avec 97% de confiance, les deux tiers des Français (69%) leur faisant même « tout à fait confiance ».

L'armée se situe à la deuxième place avec 89% de confiance (dont 41% « tout à fait confiance »). L'Ifop précise qu'il s'agit « d'un léger recul depuis 2013 (-2 points) mais d'une progression à plus long terme depuis 2008 (+8 points). » Sans trop de surprise, ce sont les plus de 65 ans qui



Question posée aux personnes âgées de 50 ans ou moins : « Vous personnellement, envisageriez-vous de vous engager dans la réserve opérationnelle de l'armée dans les prochaines années ? »

plébiscitent l'armée (96%). Pour autant, les 18-24 ans lui accordent quand même un très beau 75% de confiance.

La Gendarmerie prend la troisième place du classement avec 85% de confiance des Français, avec dix points d'avance sur la police (75%).

S'ENGAGER DANS L'ACTIVE ?

Un quart (24%) des Français âgés de 30 ans ou moins, affirme qu'ils pourraient « envisager la possibilité de s'engager dans l'armée dans les prochaines années, dont 11% « certainement », indique le sondage.

^[1] Enquête « Les Français et l'engagement patriotique » réalisée par l'Ifop à l'occasion des 100 ans de la RMC/Retraite mutualiste du combattant, avec Carac, La France Mutualiste et la Mutuelle Épargne Retraite (septembre 2023).

Réserve opérationnelle :

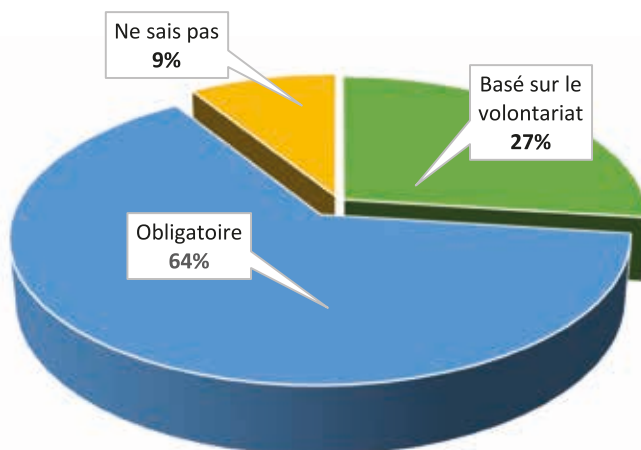
« *Seulement 28% des Français de 50 ans et moins "pourraient envisager de s'y engager" mais seuls 7% l'envisagent "certainement".* »

[Sondage Ifop/ Retraite mutualiste du combattant, sept. 2023]

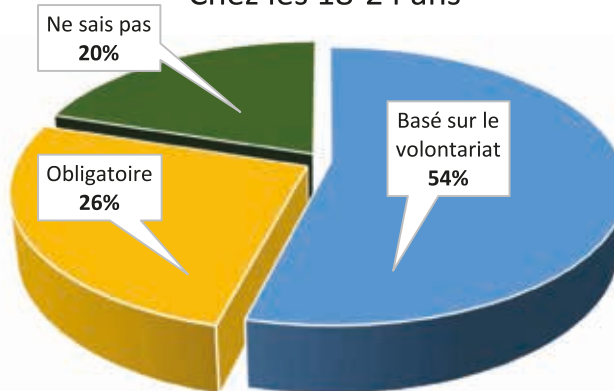
Une analyse plus poussée des réponses permet de voir que « *l'écart de genre est très marqué* ». En effet, les hommes sont « *proportionnellement plus nombreux à se révéler disposés à s'engager (35%, dont 15% « certainement »)* » que les femmes (16%, dont 7% « certainement »).

L'enquête souligne aussi que le choix varie selon le niveau de diplôme : « *25% des*

Chez l'ensemble des Français



Chez les 18-24 ans



Question : « *Selon vous, est ce que le Service national universel devrait être... ?* »

non diplômés ou des titulaires d'un BEPC pourraient « certainement » s'engager contre seulement 9% des titulaires d'un diplôme de second cycle. »

S'ENGAGER DANS LA RÉSERVE ?

L'engagement dans la réserve opérationnelle a également été soumis aux sondés. Seulement 28% des Français de 50 ans et moins « *pourraient envisager de s'y engager* » mais seuls 7% l'envisagent « *certainement* ».

Les différences d'intérêt selon le genre sont importantes, indique encore l'enquête. « *Plus d'un tiers des hommes de 50 ans et moins considèrent l'opportunité d'un tel engagement (35%, dont 11% « certainement »)* » alors que ce n'est le cas que pour 21% des femmes (dont 3% « *certainement* »).

L'ARMÉE EUROPÉENNE

Selon le sondage Ifop, 70% des Français (+5 points depuis 2011) sont favorables à la création d'une armée européenne. « *Ce soutien est présent dans toutes les catégories de la population et spécialement parmi les Franciliens (77%) et les sympathisants des partis politiques les plus europhiles : Renaissance (87%), Europe Écologie Les Verts (82%) mais aussi les Républicains (77%) et le Parti socialiste (76%). À l'inverse, les moins enthousiastes – mais tout de même à des niveaux majoritaires – sont [...] les proches des partis les plus hostiles à la construction européenne : Reconquête (54%) et le Rassemblement National (59%).* »

	Plutôt confiance	
	Français	Européens
Le personnel médical et de santé	86%	77%
L'armée	80%	70%
La police	70%	71%
Les autorités publiques régionales ou locales	58%	58%
Le système judiciaire	43%	55%
L'OTAN	40%	51%
L'ONU	38%	49%
L'Union européenne	33%	46%
Le Parlement national	23%	34%
Le Gouvernement	23%	33%
Les médias	21%	29%
Les partis politiques	8%	22%

Confiance des Français dans les institutions (hiver 2022-2023).

LES CHIFFRES VUS DE L'UNION EUROPÉENNE

L'enquête Eurobaromètre réalisée tous les six mois pour la Commission européenne dévoile les résultats d'un sondage sur l'opinion des Français et des Européens sur la Défense. La dernière publication en date, reprise par Ecodef Conjoncture de juillet 2023^[1], rend compte de ce sondage continental effectuée il y a tout juste un an (janv./fév. 2023).

TAUX DE SATISFACTION CONSTANT

« Au sein des 27 États membres de l'Union européenne, précise Ecodef Conjoncture, ce sont 70% des personnes interrogées qui ont déclaré « avoir confiance dans l'armée de leur pays, soit le même niveau que celui enregistré à l'été 2022 ».

Selon l'Eurobaromètre, cette confiance est en progression dans douze États membres, notamment en Italie (+5,4 points), en Croatie (+4,9) et au Portugal (+4,3). « À l'inverse, elle recule surtout en Slovaquie (-9,7 points), en Hongrie (-7) et en République tchèque (-6) ». En France, l'armée demeure la deuxième institution suscitant le plus de confiance (80%, idem à l'été 2022) après le personnel médical et de santé (86%) et devant la police (70%). À noter que cette enquête, contrairement à celle de l'Ifop, n'inscrit pas les sapeurs-pompiers dans son choix de classement.

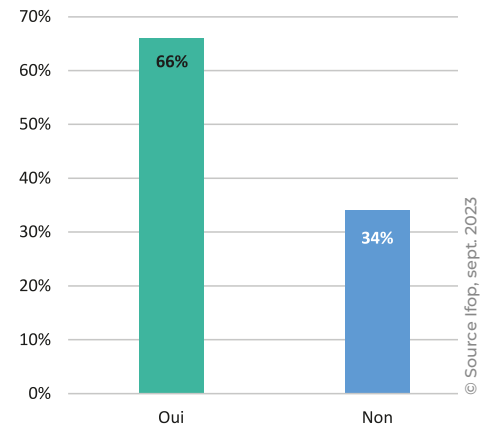
La France fait partie des sept pays de l'UE dont le taux de satisfaction égale ou dépasse la barre des 80% : Finlande (95%), Danemark et Suède (88%), Irlande (86%), Belgique (82%), France et Pays-Bas (80%).

Les citoyens des pays d'Europe centrale et orientale sont ceux qui expriment le plus de défiance à l'égard de leur armée : Bulgarie (48%), Slovaquie (51%), Hongrie (54%), Pologne (58%), Roumanie (61%), Allemagne (65%).

L'OTAN ET L'EUROPE

Depuis le début du conflit en Ukraine, la confiance des Français dans l'OTAN (40%) connaît une forte progression dans l'opinion pour le deuxième semestre consécutif (+5 points par rapport à l'été 2022). En novembre 2022, l'Eurobaromètre dévoilait même que 69% des Français « considèrent que l'Alliance est importante pour la sécurité nationale et 59% que l'appartenance à cette organisation réduit le risque d'attaque d'un pays tiers. » Parallèlement, 80% des Français souhaitent « voir se renforcer la coopération européenne de défense ». Malgré les difficultés économiques du moment, ils sont même 64% à vouloir que le budget de défense européen soit augmenté.

^[1] Enquête Eurobaromètre Standard de l'hiver 2022-2023 (EB98), réalisée pour la Commission européenne entre le 12 janvier et le 6 février 2023. Les bulletins de l'observatoire économique de la défense Ecodef sont déclinés en cinq collections : Ecodef Statistiques, Ecodef Conjoncture, Ecodef Études, Ecodef Références, Lettre de veille. À découvrir sur : defense.gouv.fr



Question : « 23 ans après, regrettez-vous la suspension du service militaire obligatoire ? »

dérer que l'engagement n'est « pas du tout » reconnu.

Concernant spécifiquement les anciens combattants, complète l'Ifop, une personne sur deux (49%) estime que ceux-ci et les personnes qui ont servi dans l'armée, « ne sont pas suffisamment reconnues sur le plan symbolique et financier (16% « pas du tout le cas »).

DU SERVICE AU SNU

Selon l'enquête Ifop, « la plupart des Français regrettent le service militaire obligatoire... à l'exception de la tranche d'âge qui serait potentiellement concernée » !

En effet, 66% des Français (+7 points depuis 2006) expriment ce regret (81% chez les 65 ans et plus) contre seulement 27% chez les 18-24 ans.

À noter que « les habitants de l'agglomération parisienne (49%) font partie des catégories regrettant le moins le service militaire obligatoire ».

Concernant le Service national universel, 64% des Français pensent que le SNU devrait être obligatoire, « contre 27% estimant qu'il devrait être basé sur le volontariat (comme pratiqué aujourd'hui) et 9% sans opinion. Seule une minorité des plus jeunes est favorable à un tel service obligatoire (26%, contre 54% de partisans du volontariat), ce qui les oppose à leur aînés (78% de partisans de l'obligation parmi les 65 ans et plus). Les Franciliens (58%) sont les moins adeptes de l'obligation. » ■



L'engagement dans la réserve suscite surtout l'intérêt des 18-24 ans (37%) puis des 35-50 ans (23%). Les Français les plus enclins à rejoindre la réserve semblent être d'abord les ouvriers (33%, dont 11% « certainement ») contre seulement 24% (dont 6% « certainement ») chez les cadres et les professions intellectuelles.

L'ENGAGEMENT PAS ASSEZ RECONNU

Le sondage révèle que 81% des Français

se disent reconnaissants vis-à-vis des personnes s'engageant dans l'armée (dont 33% « tout à fait reconnaissants »). Le score de reconnaissance atteint même 87% chez les Français de plus de 65 ans et en très beau 73% chez les 18-24 ans.

Ce satisfecit explique sans doute pourquoi les Français affirment à 57% que l'engagement dans l'armée n'est pas suffisamment reconnu sur le plan symbolique et financier par les pouvoirs publics et la société. Ils sont même 16% à consi-

ALLIANCE

LA FRANCE ET L'OTAN

État fondateur de l'OTAN, la France occupe une place particulière au sein de l'Alliance nord-atlantique depuis 1949. Après avoir quittée certaines de ses instances en 1966, elle a pleinement réintégré l'organisation internationale en 2009.

La France est sans conteste l'un des pays moteurs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) depuis 1949 et se positionne aujourd'hui comme l'un des artisans majeurs de la présence militaire sur le flan Est de l'Europe.

La France a toujours pleinement contribué au principe de défense collective sur lequel repose le Traité fondateur. Et même si elle a marqué son indépendance en 1966, elle a malgré tout poursuivie sa collaboration militaire. Elle s'est pleinement engagée dans le cadre des missions otaniennes des années 1990-2000 (Bosnie, Kosovo, Afghanistan). Depuis 2009 et son retour au sein de la structure de commandement militaire intégrée, la France détient même l'un des deux plus hauts postes du commandement militaire.

Pour autant, elle ne se prive pas de défendre le concept d'une Union européenne dotée d'une capacité militaire propre et qui ne serait pas incompatible avec la structure otanienne.

Mais pour l'heure, les nouveaux défis auxquels la France devra faire face sont d'ordre économique et humain. En effet, déjà 4^e État contributeur au budget de l'Alliance, elle devra néanmoins honorer une trajectoire budgétaire exponentielle fixée par l'OTAN d'ici à 2030. Elle devra aussi parvenir à atteindre l'objectif fixé en termes d'effectifs et affirmer sa prépondérance au sein des instances dirigeantes et de commandement opérationnel, plus en phase avec son rang. ■



Sources : Cours des comptes, Assemblée nationale, www.nato.int, otan.delegfrance.org, defense.gouv.fr

ALLIANCE

LA FRANCE, ÉTAT FONDATEUR

Si la France est l'un des États membres fondateurs de l'OTAN, elle s'en est aussi émancipé pendant plus de 40 ans, sans pour autant jamais rompre le lien ombilical.

L'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) – North Atlantic Treaty Organization (NATO) en anglais – a été fondée en 1949, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, alors que l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) instaurait en juin 1948 le blocus de Berlin. La ville allemande était alors partagée entre les États-Unis, la France, le Royaume Uni et l'Union soviétique, cette dernière souhaitant s'en emparer totalement. Ce blocus fut l'un des éléments déclencheurs de la guerre froide, plus tard enforcé par l'édification en 1961 du mur coupant Berlin.

En réponse à la création de l'Alliance atlantique, au réarmement en 1955 de la République fédérale d'Allemagne (RFA) et à son adhésion à l'OTAN, l'Union soviétique décida la création cette année-là d'une alliance entre l'URSS et sept pays d'Europe de l'Est^[1]. Ce sera le Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle, plus connu sous le nom de Pacte



L'emblème de l'OTAN a été adopté le 14 octobre 1953. Il est formé d'une rose des vents blanche sur fond bleu.

de Varsovie. Il cessa d'exister en juillet 1991 après la dislocation de l'URSS.

MOYENS PACIFIQUES ET LÉGITIME DÉFENSE

Dans son Article 1, le Traité de l'Atlantique Nord, signé à Washington le 4 avril 1949, établissait le Conseil de l'Atlantique nord (NAC). Entré en vigueur le 24 août suivant, le Traité stipule que « les parties s'engagent, ainsi qu'il est stipulé dans la Charte des Nations Unies, à régler par des moyens pacifiques tous différends internationaux dans lesquels elles pour-

raient être impliquées, de telle manière que la paix et la sécurité internationales, ainsi que la justice, ne soient pas mises en danger, et à s'abstenir dans leurs relations internationales de recourir à la menace ou à l'emploi de la force de toute manière incompatible avec les buts des Nations Unies. »

Si ce premier paragraphe se pare de pacifisme, l'Article 5 du Traité dresse quant à lui les limites à une réponse plus musclée : « Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties » (lire l'encadré p. 17).

LE MUR TOMBE, L'OTAN DEMEURE

L'OTAN « constitue la plus importante alliance militaire du monde, dotée dès le temps de paix d'une structure de commandement intégrée et de moyens communs de commandement et de conduite

[1] Ratification le 14 mai 1955 par l'Union soviétique, l'Albanie (membre jusqu'en 1968), la Bulgarie, la Roumanie, la Hongrie, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la République démocratique allemande (RDA).

LE FAMEUX ARTICLE 5

La défense collective implique qu'une attaque contre un membre de l'Alliance est considérée comme une attaque dirigée contre tous les Alliés. Ce principe est consacré par l'Article 5 du Traité de l'Atlantique Nord : « Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquence elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations Unies, assistera la partie ou les parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord. » À ce jour, l'Article 5 n'a été invoqué qu'à une seule reprise, en réponse aux attentats terroristes du 11 septembre 2001 sur le sol américain.

(C2, *Command and control*) », rappelle le Rapport de la Cour des comptes^[2], publié en juillet 2023.

L'Alliance atlantique « a poursuivi ses activités après la fin de la guerre froide », malgré la chute du mur de Berlin en 1989,



Le siège de l'OTAN a été construit entre 1955 et 1959 à Paris, porte Dauphine. L'architecte Jacques Carlu a conçu le bâtiment en forme d'un « A » pour symboliser le mot « Alliance », comme le dévoile cette vue aérienne sur une carte postale de 1959. Ce bâtiment est occupé aujourd'hui par l'Université Paris-Dauphine.

la dissolution du Pacte de Varsovie et la perestroïka (la reconstruction) menée le président russe Mikhaïl Gorbatchev jusqu'en 1991. Les douze membres fondateurs dont la France^[3], ont depuis été rejoints par d'autres nations. L'OTAN comptait 31 États-membres fin 2023 et devrait bientôt être rejointe par la Suède.

« La France occupe une place particulière au sein de l'Alliance », signale le rapport de la Cour des comptes. Après avoir quitté le commandement intégré en 1966, elle l'a réintégré en 2009 « sans en faire le cadre exclusif de sa politique mili-

taire et tout en continuant à promouvoir l'Europe de la défense ».

LA FRANCE À L'INITIATIVE

Durement touchée sur son sol et dans sa chair par la 2^e Guerre mondiale, la France défend immédiatement après la fin de la guerre l'idée de créer une structure de défense occidentale, capable de protéger les frontières grâce à d'importantes ressources militaires. Le pays devient donc naturellement l'un des douze États fondateurs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) en 1949.

« Il arrive souvent, à l'OTAN, que la France dise aux Américains "non" – assorti d'un "nous ne sommes pas convaincus" ou "pas en notre nom". Il n'est pas facile, nous le savons d'expérience, de résister à ce que veulent les Américains – la France n'est pas aligné ; elle le fait donc si nécessaire. Il est encore plus difficile d'imposer aux Américains ce dont ils ne veulent pas. »

[Muriel Domenach, ambassadrice, représentante permanente de la France à l'OTAN – Assemblée nationale, juillet 2023]

^[2] Rapport de la Cour des comptes « La participation de la France à l'OTAN : une contribution croissante » (juillet 2023).

^[3] Belgique, Canada, Danemark, États-Unis, France, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni.

La France tient un rôle si fort qu'elle obtient même qu'une clause spécifique mentionne les départements de l'Algérie française figure dans le Traité de l'Atlantique Nord^[4].

Et c'est même à Paris que le siège de l'Alliance, initialement installé à Londres, déménage d'abord au pied du Palais de Chaillot puis porte Dauphine. La structure militaire, baptisée Organisation de défense de l'Union occidentale et placée sous le commandement du prestigieux maréchal britannique Bernard Montgomery, s'installe quant à elle au château de Fontainebleau (Seine-et-Marne), en attendant l'édification du Grand quartier général des puissances alliées en Europe (*Supreme Headquarters Allied Powers Europe - SHAPE*) à Rocquencourt (ouest de Paris) en 1951. La plus grande base aérienne militaire américaine quant à elle, est construite à Châteauroux (Indre).

NE PLUS ÊTRE SUBORDONNÉE

La prédominance de la France va cependant connaître un tournant en 1966 lorsque Charles De Gaulle, président de la

L'ACTE FONDATEUR

Le 27 mai 1997, l'OTAN et la Russie paraphent ensemble à Paris « l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles ». Plus symboliquement, cet Acte met fin à 50 ans de guerre froide.

« *L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et ses États membres, d'une part, et la Fédération de Russie (...) ne se considèrent pas comme des adversaires. Elles ont pour objectif commun d'éliminer les vestiges de l'époque de la confrontation et de la rivalité, et d'accroître la confiance mutuelle et la coopération. Le présent Acte réaffirme la détermination de l'OTAN et de la Russie de donner corps à leur engagement commun de construire une Europe stable, pacifique et sans division, une Europe entière et libre, au profit de tous ses peuples.* »



Des affiches conçues par le ministère britannique de la Défense ont été diffusées en 1961 afin que les représentants de chaque État membre puissent se familiariser avec les uniformes des autres armées de l'Alliance.

République, décide de retirer la France de la structure de commandement militaire intégrée.

À l'occasion d'une conférence de presse (21 février 1966), De Gaulle annonce son souhait d'indépendance vis-à-vis des États-

^[4] Cette clause est devenue caduque après que l'Algérie a accédé à l'indépendance en 1962.

Unis : « La volonté qu'a la France de disposer d'elle-même, volonté sans laquelle elle cesserait bientôt de croire en son propre rôle et de pouvoir être utile aux autres, est incompatible avec une organisation de défense où elle se trouve subordonnée. (...) Il s'agit de rétablir une situation normale de souveraineté, dans laquelle ce qui est français, en fait de sol, de ciel, de mer et de forces, et tout élément étranger qui se trouverait en France, ne relèveront plus que des seules autorités françaises. C'est dire qu'il s'agit là, non point du tout d'une rupture, mais d'une nécessaire adaptation. »^[5]

LE STATUT DE LA FRANCE SE BANALISE

« En pratique, explique le site Internet de l'OTAN, alors qu'elle était toujours membre de l'OTAN et qu'elle continuait de faire partie intégrante des instances politiques de l'Organisation, la France n'était plus représentée dans certains comités, dont le Comité des plans de défense et le Groupe des plans nucléaires », deux structures mi-

litaires majeures de commandement et de décision.

Dès lors, « les forces étrangères » durent « quitter le territoire français, et les forces françaises furent temporairement retirées des commandements de l'OTAN. Le stationnement d'armements – notamment nucléaires – sur le sol français fut lui aussi proscrit ; enfin, le siège de l'OTAN et le quartier général du SHAPE furent transférés en Belgique ».

Les quelques 187 complexes militaires de l'OTAN installés sur le sol français, dont 12 bases aériennes des United States Air Forces in Europe ferment. Les 27 000 militaires et 37 000 civils américains, notamment, déménagent. Désormais, précise le site de l'OTAN, « le statut de la France s'est peu à peu banalisé » !

L'ARMÉE FRANÇAISE RESTE ENGAGÉE

Néanmoins, la France qui est devenue une force nucléaire autonome à cette époque « a continué de jouer un rôle clé au sein de l'Alliance tout au long de la

LE FRANÇAIS, UNE LANGUE OFFICIELLE

Au cours de son audition à l'Assemblée nationale*, l'ambassadrice Muriel Domenach, représentante permanente de la France au Conseil de l'OTAN a rappelé* :

« Le français, à l'OTAN, est l'une des deux langues officielles. La délégation française, comme les autres délégations francophones, parle uniquement français. Nous refusons toute réunion et toute procédure ne donnant pas lieu à une traduction en français.

Même si l'Alliance n'est pas construite autour de la francophonie, mon adjoint et moi-même avons chacun dans notre bureau une instruction dactylographiée du président de Gaulle préconisant de proscrire les termes étrangers « chaque fois qu'un vocable français peut être employé », ainsi complétée à la main : « c'est-à-dire dans tous les cas ». »

Sur le terrain, la langue usitée communément entre les soldats des différentes nations demeure néanmoins l'anglais.

* Assemblée nationale, juillet 2023.



Carte postale d'époque dévoilant le nouveau siège de l'OTAN à Bruxelles. Construit en un temps record (six mois), il a été inauguré le 16 octobre 1967.

Guerre froide », tempère le site Internet de l'OTAN. « Les forces navales et aériennes françaises ont pris part à des exercices OTAN ainsi qu'à des projets d'acquisition conjoints » tels que le projet NADGE, un système de radar et de défense aérienne formant une chaîne ininterrompue de stations allant de la Norvège à la Turquie. En août 1967, la signature des accords Ailleret-Lemnitzer^[6] donnaient des gages de sécurité à l'Allemagne en stipulant « qu'en cas de guerre, les forces françaises en Allemagne pourraient être rattachées au contrôle opérationnel du commandement allié Centre Europe

[5] Source : www.elysee.fr

[6] Le général d'armée Charles Ailleret, CEMA français (1962-1968). Le général américain Lyman Lemnitzer, *Supreme Allied Commandeur Europe* – SACEUR (1963-1969).

[7] Le général d'armée François Valentin, adjoint au chef d'état-major des armées, commandant de la 1^{re} armée et gouverneur militaire de Strasbourg (1971-1974). Le major général allemand Ernst Ferber, commandant l'état-major de planification stratégique de l'OTAN (1973-1975).

si la France en décidait ainsi et tout en restant sous l'autorité supérieure du président de la République, chef des armées^[8] ».

Cette coopération se matérialisa aussi en juillet 1974 avec les accords Valentin-Ferber^[7] qui permettaient d'engager la 1^{re} Armée en réserve de contre-offensive aux côtés des troupes de l'OTAN. Les Forces françaises stationnées en Allemagne (FFA) avaient une leur feuille de route.

LE TEMPS DU RAPPROCHEMENT

« Tout en conservant une totale autonomie nucléaire, la France est restée pleinement solidaire des autres Alliés », précise le site Internet de l'OTAN. Elle a même « continué à jouer un rôle politique et

« À l'OTAN, la France a quatre postures de négociation : "oui"; "oui, si"; "non, sauf"; "non". »

[Muriel Domenach, ambassadrice, représentante permanente de la France à l'OTAN – Assemblée nationale, juillet 2023]

militaire de premier plan au sein de l'Alliance. » En prenant une part importante dans les missions de l'OTAN au cours des années 1990, la France se rapproche logiquement d'une possible réintégration à la structure militaire intégrée.

Amorcée et évoquée depuis les années 1980-1990, la réintégration est finalement discutée puis votée à l'Assemblée nationale, en mars 2009. Le gouvernement engage sa responsabilité sur une déclaration de politique étrangère au titre de l'article 49-1 de la Constitution.

L'EUROPE ET L'OTAN, DEUX PILIERS DE NOTRE DÉFENSE

Le 11 mars 2009, le président de la République Nicolas Sarkozy prend la parole en clôture du colloque sur la France, la défense européenne et l'OTAN au XXI^e siècle qui se tient à l'amphithéâtre Foch de l'École militaire à Paris. Il y explique le retour annoncé de la France dans le commandement intégré de l'OTAN.

« La France n'est plus aujourd'hui menacée d'une invasion militaire, et cela

UN ENGAGEMENT SANS LIMITE

Extrait de *Défense et Sécurité nationale : le Livre blanc* (juin 2008) dans lequel la France décrit son interaction future avec l'OTAN.

« Il est difficile de continuer à proclamer la nécessité d'une différence de nature dans notre position vis-à-vis de l'OTAN, alors même qu'avec nos partenaires européens nous reconnaissons l'Alliance comme une clé de notre sécurité commune ». (...)

« La France doit être le moteur d'initiatives européennes majeures dans tous les domaines de la sécurité et de la défense.

L'Union européenne doit assumer un rôle accru dans les domaines de la défense et de la sécurité, en jouant pleinement son rôle dans la prévention et la gestion des crises internationales. La relance de l'Union européenne en matière de défense et de sécurité, et la rénovation du lien transatlantique sont deux volets indissociables d'une même politique à long terme et doivent avancer du même pas.

L'engagement de la France dans l'OTAN n'a pas de limite a priori, dès lors que seront sauvegardées l'indépendance de nos forces nucléaires, la liberté d'appréciation de nos autorités et la liberté de décision sur l'engagement de nos forces. »

peut-être pour la première fois dans son histoire. D'autres menaces se sont substituées, elles sont liées à la mondialisation : terrorisme, prolifération, attaques contre les systèmes spatiaux et attaques de systèmes informatiques dont nos sociétés technologiques sont profondément dépendantes. Les crises qui frappent le monde affectent nos valeurs, nos intérêts et la sécurité des Français. (...)

Comme chacun sait, si la procédure engagée par Jacques Chirac pour réintégrer l'OTAN n'a pas été jusqu'à son terme, c'est parce que nos alliés américains n'ont pas accepté un meilleur partage des responsabilités au sein de la structure militaire d'alors. (...)

« Que serait une politique de défense française isolée, repliée sur elle-même ? Une ligne Maginot nouvelle contre les défis du monde moderne. On a deux piliers de notre défense, l'Union européenne et l'Alliance atlantique. »



Le sommet de l'OTAN Strasbourg-Kehl 2009 est 21^e sommet de l'Alliance atlantique. Il s'est déroulé à la fois en France (Strasbourg) et en Allemagne (Kehl et Baden-Baden). C'est aussi le sommet du 60^e anniversaire de l'organisation internationale au cours duquel la France a signifié son retour dans le commandement militaire intégré.

PARTICIPER PLEINEMENT

L'annonce officielle de la pleine participation de la France aux structures militaires de l'OTAN a lieu en avril 2009 à l'occasion du Sommet de Strasbourg-Kehl. « Nous saluons chaleureusement la décision qu'a prise la France de participer pleinement aux structures de l'OTAN, qui contribuera davantage au renforcement de l'Alliance », évoque la déclaration chefs d'État et de gouvernement publiée le 4 avril. L'OTAN célèbre alors son 60^e anniversaire. ■

[8] « 1966 : la France quitte les organismes militaires de l'OTAN », par Claude Cartigny.

ALLIANCE

FRANCE : UN CONTRIBUTEUR FINANCIER ET OPÉRATIONNEL

La France tient son rang dans le dispositif otanien. Mais derrière les apparences, se profilent aussi un déficit de personnel au cœur même de l'organisation internationale et une participation toujours plus coûteuse.

Le budget de l'OTAN est financé par les contributions des États-membres à hauteur de 2,6 Md€ (chiffre 2022). Cette allocation se répartie entre un budget civil (289 Md€), un budget d'investissement (790 M€) et un budget militaire (1,56 Md€).

Si le budget militaire semble peu élevé, c'est qu'il ne couvre que le coût d'exploitation et de maintenance de la structure de commandement de l'OTAN et plus particulièrement les deux commandants de niveau stratégique (SACEUR et SACT)^[1], les états-majors qui leur sont subordonnés, leurs systèmes d'information et de contrôle, ainsi que des capacités communes avec en particulier la force aéroportée de détection lointaine et de contrôle (NAEW&CF) et de la force de sur-

veillance terrestre (NAGSF)^[2]. Le budget militaire ne couvre en effet pas la solde des militaires mis à disposition par les Alliés. Celle-ci demeure à la charge des États-membres.

De même, les forces fournies par les États contributeurs dans le cadre des opérations et des missions sont financées par ces États. Ainsi, la participation de la France à la présence avancée à l'Est de l'Europe est financée par le budget de l'armée française et non ceux de l'OTAN.

LA FRANCE, 4^e ÉTAT CONTRIBUTEUR

En 2022, la contribution française aux budgets militaires et d'investissement de l'OTAN s'élevait à 176 M€ (202 M€ en 2013), ce montant étant à la charge du ministère des Armées. La contribution natio-

nale au budget civil, à la charge du ministère de l'Europe et des affaires étrangères lui, s'élevait à 27 M€ (comme en 2013). Soit un total, une contribution de 203 M€.

À ce jour, la France se situe au quatrième rang des contributeurs, derrière les États-Unis et l'Allemagne (16,34% chacun) et le Royaume-Uni (11,28%).

L'adoption en 2021 de l'Agenda OTAN 2030 et « *la trajectoire budgétaire décidée au sommet de Madrid en 2022* », va lourdement peser sur les contributions apportées par les États de l'Alliance indique le rapport de la Cour des comptes^[3]. En effet, une augmentation annuelle de 10% des budgets civil et militaire, ainsi qu'une augmentation annuelle de 25% du plafond du budget d'investissement et une clause revoyure en 2025, ont été adoptées.

^[1] *Supreme Allied Commander Europe* (SACEUR) : commandant suprême des forces alliées en Europe, basé à Mons (Belgique). *Supreme Allied Commander Transformation* (SACT) : commandant suprême allié transformation, basé à Norfolk (États-Unis).

^[2] *NATO Airborne Early Warning and Control Force* (NAEW&CF) et *NATO Allied Ground Surveillance Force* (NAGSF).

^[3] Rapport de la Cour des comptes « La participation de la France à l'OTAN : une contribution croissante » (juillet 2023).

(en effectifs)	OGx	OFF	SOFF	MdR	Civils	Total	Part
Armée de terre	10	201	122	0	0	333	43,6%
AAE	2	125	91	0	0	218	28,6%
Marine	2	79	79	0	0	160	21%
SCA	0	19	0	0	0	19	2,5%
DGA	0	15	0	0	2	17	2,2%
Autre	1	7	2	0	6	16	2,1%
Total	15	446	294	0	8	763	100%
Part	2%	58,2%	38,8%	0%	1%	100%	

© Source Cour des comptes

Répartition par origine et par catégorie du personnel affecté à l'OTAN par le ministère des Armées français après le plan annuel de mutation de 2022. À noter que l'un des 16 postes d'officier général dévolus à la France, dans la répartition interalliée, est actuellement occupé par un civil, d'où la présence de 15 officiers généraux seulement dans le tableau.

« Pour la France, le financement des budgets militaires et d'investissement par le programme budgétaire 178^[4] pourrait atteindre 770 M€ en 2030 et celui du budget civil par le programme budgétaire 105^[5] un montant de 63 M€ », précise la Cour des comptes. D'ores-et-déjà, la contribution française prévisionnelle au budget civil de l'OTAN devrait être de 36,7 M€ en 2023, et atteindre 230 M€ pour le budget de militaire, soit 267 M€ en 2023 contre 203 M€ en 2022.

À noter que pour limiter son apport financier, la France offre des contributions en nature. Elle met ainsi à disposition ses

Si cette trajectoire est confirmée, le budget militaire de l'OTAN pourrait atteindre 3,34 Md€ en 2030, tandis que le plafond du budget d'investissement atteindrait 4,71 Md€.

« *La France entretient 2 400 personnels sur le front oriental. Nous avons la responsabilité de la présence avancée de l'Otan en Roumanie, que nous assurons avec des unités de l'armée de terre, et nous participons aux opérations de défense aérienne en mer Noire, ainsi qu'à la police du ciel dans les États baltes.* »

[Muriel Domenach, ambassadrice, représentante permanente de la France à l'OTAN – Assemblée nationale, juillet 2023]

DES SOLDATS SUR LE TERRAIN, EN MER ET DANS LES AIR

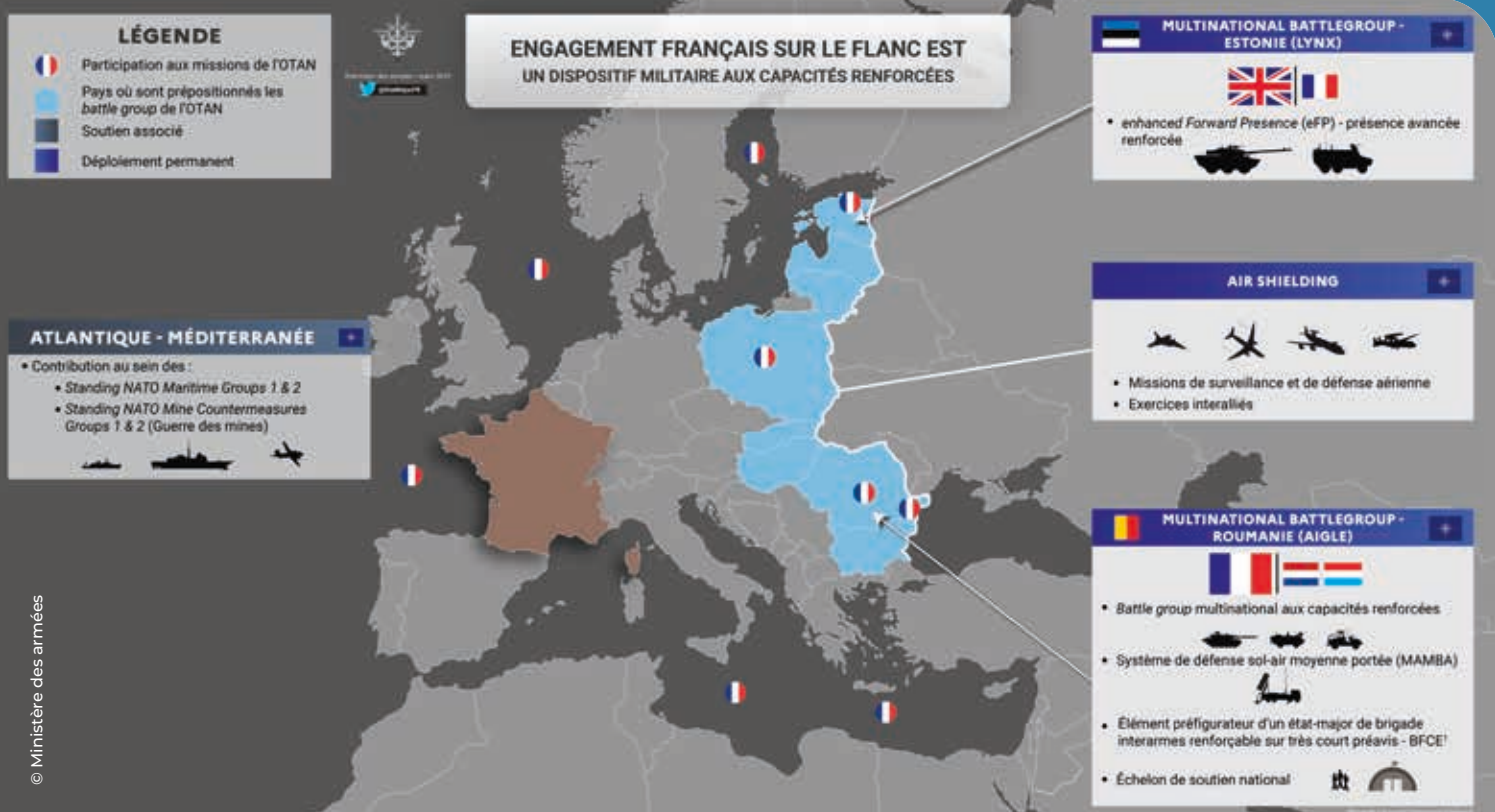
La France a pris une part importante aux opérations de l'OTAN au cours des années 1990-2000. Cette forte contribution en personnel a notamment conduit le pays à réintégrer le commandement intégré de l'OTAN en 2009. Cette participation a diminué au cours des années 2010.

La présentation du Projet de loi de finances 2023, précise la Cour des comptes, indiquait que « sur environ 30 000 militaires français engagés en opérations, la contribution aux opérations de l'OTAN ne représentait alors qu'environ 1 200 militaires ». Le départ des militaires français d'Afrique assouplira-t-il leur déploiement plus massif sur le flanc oriental de l'Europe, principal théâtre d'action de l'OTAN actuellement ?

- **Bosnie-Herzégovine** : à partir 1993 dans le cadre de l'*Implementation Force* (IFOR) puis de 1996 au sein de la Force de stabilisation (SFOR) jusqu'en 2004.
- **Kosovo** : +de 50 000 soldats français se sont succédé depuis 1999 au sein de la *Kosovo Force* (KFOR).
- **Afghanistan** : jusqu'à 4 000 soldats ont été déployés à compter de 2003 au sein de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS).
- **Libye** : opération menée en 2011 contre le régime du colonel Kadhafi puis intégrée à l'opération *Unified Protector*.
- **Pays baltes** : mission de police du ciel dans les pays baltes en 2014.
- **Estonie et Lituanie** : renforcement de la posture dissuasive et défensive de l'Alliance en 2016.
- **Flanc oriental de l'Europe** : près de 2 000 militaires français sont engagés depuis 2022 sur le flanc Est de l'Europe à la suite du conflit opposant la Russie et l'Ukraine. Ces troupes sont en Estonie (mission *Lynx*, contribution française à la mission eFP – *enhanced Forward Presence* de l'OTAN), en Pologne, Bulgarie, Roumanie et Croatie (missions de défense aérienne – *Air Shielding*), en Roumanie avec un millier d'hommes (mission *Aigle* lancée en 2022, transformée en *Multinational Battlegroup*). Par ailleurs, la France contribue au renforcement de la posture dissuasive et défensive de l'OTAN dans le ciel des pays baltes (*Baltic Air Policing* – BAP) et en mer avec le déploiement du porte-avions *Charles-de-Gaulle* et du Groupe aéronaval (GAN).

[4] Programme 178 « Préparation et emploi des forces ».

[5] Programme 105 « Action de la France dans l'Europe et dans le monde ».



Carte de l'engagement des armées françaises sur le flanc Est de l'Europe.

avions radars AWACS (E3F). Elle a aussi proposé à l'OTAN de mettre à disposition des heures de drones REAPER.

DES POSTES RESTENT À HONORER

Le ministère des Armées a affecté 763 militaires et civils à l'OTAN en 2022 (-18% par rapport à 2011 suite à rationalisation des effectifs au sein des structures de l'OTAN)^[6], ce qui représente une masse salariale de 121 M€. À noter que ces effectifs sont quasi-exclusivement militaires car le personnel civil ne représente que 1% du total. « Parmi les 763 personnels, 506 occupent des postes qui font l'objet d'une répartition entre les Alliés. Ces postes ne représentent que 75% des 678 postes attribués à la France dans le cadre de cette répartition, soit l'un des taux les plus faibles parmi les Alliés. L'objectif fixé par le ministère des Armées en 2019 de viser 84% n'est donc pas atteint », détaille la Cour des comptes. Il y a ensuite 218 Français qui servent au sein du commandement intégré et des agences de l'OTAN sur des postes ouverts à la compétition internationale entre Alliés,

et 39 Français à la représentation militaire de défense à Bruxelles. « Quant au secrétariat international de l'Alliance, signale encore la Cour des comptes, si les Français occupent 12% des postes (soit le deuxième rang derrière la

Belgique), aucun des postes sommitaux n'était détenu par un Français à la fin de 2022. » La situation a un peu évolué depuis mai 2023 avec la désignation d'une Française comme secrétaire générale adjointe chargée de la diplomatie publique.

LES DEUX SUPREME ALLIED

- Le *Supreme Allied Commander Europe* (SACEUR) – commandant suprême des forces alliés en Europe – est basé à Mons (Belgique) au sein de *Supreme Headquarters Allies Powers Europe* (SHAPE), le grand quartier général des forces alliés en Europe. Il assure le commandement opérationnel de l'ensemble des forces de l'OTAN, à l'origine en Europe, et aujourd'hui quelles que soient les zones géographiques d'intervention de l'OTAN. Il dispose pour cela de l'état-major opérationnel *Allied Command Operations* (ACO). Le SACEUR est placé sous l'autorité du General américain Christopher G. Cavoli depuis juillet 2022.
- Le *Supreme Allied Commander Transformation* (SACT) – commandant suprême allié transformation – est basé à Norfolk (États-Unis). Il est chargé de la préparation de l'avenir (besoins capacitaires, évolution des doctrines, formation et entraînement notamment). Ce commandement dispose d'un centre interarmées d'analyse et de retour d'expérience au Portugal, d'un centre d'entraînement de forces interarmées en Pologne et d'un centre de guerre interarmées en Norvège. Le SACT est placé sous l'autorité du général d'armée aérienne français Philippe Lavigne depuis septembre 2021.

[6] Effectif de 763 personnes en 2022, dont 440 dans la chaîne de commandement opérationnel (ACO, *Allied Command Operations*) et 108 dans la chaîne de commandement stratégique pour la transformation (ACT, *Allied Commandeur Transformation*).

MANQUE DE VALORISATION, MÉCONNAISSANCE

Cette situation jugée « *insatisfaisante* » par la Cour des comptes s'expliquerait par « *de multiples causes* » :

- des politiques de ressources humaines spécifiques à chaque armée qui ne valorisent pas le passage à l'OTAN dans les parcours de carrière ;

- une mauvaise connaissance des viviers potentiels pouvant postuler sur les postes civils ;

- des freins administratifs allant d'une durée excessive du processus d'habilitation pour les civils à une politique indemnitaire parfois peu attractive pour les militaires.

La Cour des comptes se préoccupe donc de cette situation à « *un moment où les moyens budgétaires de l'OTAN augmentent et où la participation des armées françaises aux missions otaniennes revêt une importance accrue* ».

Selon elle, « *il est souhaitable de faire évoluer cette situation* » !



Les drapeaux des 31 États membres devant le siège de l'OTAN à Bruxelles.

Pour tenter de combler ce déficit humain, la Cour des comptes recommande notamment de « *mieux valoriser les temps de service à l'OTAN dans les politiques*

des ressources humaines des armées et de la direction générale de l'armement » d'une part, et de « *participer davantage, dès la phase de conception, aux programmes d'armement et de recherche dans le cadre de l'OTAN* » d'autre part.

UN COMMANDEMENT TERRE EUROPE : INTERFACE AVEC L'OTAN

Depuis le 23 octobre 2023, la France s'est dotée d'un Commandement Terre Europe (CTE), officiellement dénommé Commandement pour les opérations aéroterrestres en Europe.

« *Par délégation du chef d'État-major des armées, indique le ministère des Armées, le CTE exerce dorénavant le contrôle opérationnel des unités Terre déployées en Europe et la cohérence de leur emploi quand elles sont placées sous l'autorité d'une organisation multinationale ou d'une coalition.* »

Ayant de fait absorbé le PC NCC-T-EC^[1] « *dont il reprend l'intégralité des missions* », le CTE « *jouera également son rôle dans la planification et le déploiement des unités françaises dans sa zone de responsabilité.* »

Le CTE qui est déployé au sein du commandement de la Force et des opérations terrestres (CFOT) se trouve à Lille « *à proximité d'autres états-majors opérationnels (CRR-FR, EMOT, CALT...)^[2] et des centres décisionnels nationaux et internationaux.* »

Le CTE se positionne comme l'interface « *légitime de l'OTAN, de l'Union européenne et des pays partenaires pour toutes les opérations et activités à dominante terrestre en Europe* ». Il devient « *le nouvel état-major de niveau opératif à dominante terrestre* » comme le sont le CECMED et le CECLANT^[3] pour la Marine et le CDAOA^[4] pour l'armée de l'Air et de l'espace.

^[1] PC NCC-T-EC : poste de commandement de contingent national Terre Europe Continentale.

^[2] CRR : corps de réaction rapide-France. EMOT : État-major opérationnel Terre. CALT : commandement de l'appui et de la logistique de théâtre.

^[3] CECMED : commandant en chef pour la Méditerranée, CECLANT : commandement de l'arrondissement maritime de l'Atlantique.

^[4] CDAOA : commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes.

43% DES EFFECTIFS SONT DE L'ARMÉE DE TERRE

Les trois armées (terre, air, mer) pourvoient à 93% des effectifs militaires français affectés à l'OTAN. L'armée de terre apporte à elle seule 43% de ces hommes et femmes. « *Les officiers et sous-officiers représentent 97% du personnel, indique le rapport de la Cour des comptes. À noter que « seulement 2% du personnel français sont des généraux dont les 2/3 sont issus de l'armée de Terre (10 sur 15).* »

Ces effectifs français sont répartis entre la Belgique (200 militaires) au quartier général de l'OTAN (Bruxelles) et au quartier général du Commandement allié opérations (ACO) à Mons où sont précisément affectés 57% des Français, ainsi qu'en Italie (Naples) où se trouve un des deux états-majors alliés de niveau opératif.

« *L'attractivité des sites OTAN est inégale. Les États-Unis, la Belgique ou l'Italie restent très attractifs alors même que les sites allemands ou néerlandais, installés dans des villes de taille moyenne, le sont moins* », précise le rapport. ■

ALLIANCE

CIOR : DES RÉSERVISTES À L'OTAN

La Confédération interalliée des officiers de réserve (CIOR) a été créée en 1948, soit un an avant la fondation de l'OTAN, par des associations d'officiers de réserve de Belgique, des Pays-Bas et de France.

La Confédération interalliée des officiers de réserve se définit comme la « *plus grande et plus ancienne organisation d'officiers de réserve militaire au monde* ».

Elle « *se donne pour mission de conseiller et soutenir l'OTAN sur les questions liées à la réserve, de promouvoir la réserve et de favoriser le développement professionnel des officiers de réserve.* »^[1]

La CIOR joue ainsi le rôle de conseiller réserve du Comité militaire de l'OTAN. Chaque nation y est représentée par une délégation d'une association ou fédération représentative des associations de réserve de son pays. C'est donc, pour la France, l'UNOR qui y siège.

34 NATIONS

Ce gigantesque forum rassemble 34 nations, dont quasiment tous les membres de l'OTAN et quelques observateurs. Le tout dernier pays à avoir obtenu le statut de membre est la Finlande, le prochain, sans surprise, sera la Suède. La CIOR a joué le rôle de « poisson pi-



Le monument des 60 ans de la CIOR aux abords du bâtiment de l'OTAN, à Bruxelles.

lote» de l'OTAN dans l'intégration des pays membres du Partenariat pour la Paix dans les années 1990, et ses statuts lui permettent toujours aujourd'hui d'intégrer de nouveaux pays souhai-

tant rejoindre l'Alliance. La présidence tournante change tous les deux ans. 2022/24 : Estonie ; 2024/26 : 4 pays nordiques (DEN, FIN, NOR, SWE) ; 2026/28 : Danemark.

^[1] Source : cior.net (depuis peu en français).

CIOMR, CISOR ET CFRN

La CIOR n'est pas la seule organisation agréée par l'OTAN pour y représenter les réserves. Elle a à ses côtés deux organisations similaires : la Confédération interalliée des officiers médecins de réserve (CIOMR) et la Confédération interalliée des sous-officiers de réserve (CISOR).

Ces trois organisations, aux activités précédemment très individuelles, sont depuis quelques temps dans une phase de rapprochement qui leur permet non seulement de réaliser des économies d'échelle, mais également et surtout de se présenter sous un front uni à l'OTAN.

Enfin, le Congrès des forces de réserve nationales (CFRN, ou *National Reserve Forces Committee* - NRFC en anglais) regroupe les DIAR (délégué interarmées des réserves) des pays membres de l'Alliance, ou leurs représentants. Cette organisation regroupe donc les commandements des réserves, là où la CIOR, la CIOMR, la CISOR rassemblent les réservistes eux-mêmes.

QUATRE RENDEZ-VOUS PAR AN

Concrètement, la CIOR se réunit quatre fois par an et fonctionne en Comités thématiques. Chacun d'entre eux organise des activités ouvertes aux représentants nationaux mais aussi, et surtout, à d'autres réservistes à la recherche d'une formation en milieu international.

Cet aspect, en effet, est peu développé en général au sein des nations alors que c'est un volet incontournable de la formation actuelle, notamment dans la voie état-major. Chaque réserviste peut donc par ce biais accéder à une formation dans l'un des domaines suivants : CIMIC^[2], Cyber, français et anglais langues étrangères, atelier des jeunes officiers de réserve, compétition (pentathlon) militaire, voire assister à un symposium ou un séminaire annuels.

Dans ces deux dernières instances, des experts de classe internationale s'expriment sur des sujets de fond tels que le conflit en Ukraine ; éthique, politique et technologie ; les enjeux militaires liés à l'Antarctique ; le renforcement des liens entre économie et Défense (fin janvier 2024).

La participation se fait en général aux frais de l'intéressé, mais peut donner lieu à remboursement (total ou partiel) par

la Formation d'Emploi si elle y voit un intérêt. Ainsi, l'ESORSEM^[3] financera à partir de 2024, pour ses stagiaires, vingt places au cours d'anglais de l'Académie des Langues, produit phare de la CIOR et de la francophonie.

L'Académie étant depuis cette année au Catalogue des Actions de Formation de la DRHAT^[4], d'autres formations peuvent emboîter le pas de l'ESORSEM et en faire bénéficier leurs réservistes. Cette reconnaissance par la DRHAT en dit suffisamment long sur la qualité des enseignements prodigués pour que chacun juge de l'intérêt de la CIOR.

LA PLACE DE LA FRANCE

Pays fondateur de la Confédération en 1948 et de la Compétition militaire (MILCOMP) quelques décennies plus tard, la France, avec quatre présidences à son actif (1952/54, 1972/74, 1994/96, 2012/14), est indéniablement l'un des pays phares de la CIOR.

L'action de l'UNOR est soutenue par l'État-major des armées (EMA) et, au-

jourd'hui, pilotée par la Direction générale des relations internationales et de la stratégie du ministère des Armées (DGRIS).

Mais les aléas budgétaires, les changements de priorité et les événements internationaux ont peu à peu grignoté la part dévolue à l'international pour les réserves, et la taille de la délégation française n'a cessé de diminuer depuis les années 1990 : de 12 personnes minimum (MILCOMP non comprise), elle est passée à trois ou quatre représentants.

Quant à la participation à la MILCOMP dont la France était le pays le plus décoré jusque dans les années 1990, elle a été purement et simplement arrêtée !

Ces années, voire décennies noires semblent cependant tirer à leur fin et la délégation actuelle, appuyée par l'UNOR, est parvenue à susciter à nouveau l'intérêt du commandement. La nouvelle Loi de programmation militaire (LPM) et le doublement des réserves à l'horizon 2030 n'y sont pas étrangers bien entendu, mais sans un investissement humain de niveau professionnel, rien de cela ne serait possible.



© D R

ACTIONS PHARES DE LA FRANCE

La délégation française se concentre aujourd'hui sur quelques comités clés : l'Académie des Langues, le Symposium et le Comité CYBER. Demain, nous espérons réintégrer la partie communication pour y valoriser la francophonie, et la MILCOMP pour renouer avec nos brillants prédécesseurs. Nous espérons pouvoir, à moyen terme, réinvestir les autres comités, à l'image des autres nations majeures de la CIOR.

Une liste des actions phares de la délégation française serait fastidieuse, et tiendrait de la vanité. Contentons-nous de deux exemples révélateurs.

^[2] Les actions civilo-militaires - ACM (en anglais : CIMIC pour Civil Military Cooperation).

^[3] ESORSEM : École supérieure des officiers de réserve spécialistes d'état-major.

^[4] DRHAT : Direction des ressources humaines de l'armée de terre.



© DR

Été 2024 : les 100 étudiants et la vingtaine d'instructeurs de l'Académie des langues à Shrivenham, Defence Academy of the UK.

En six ans à la direction de l'Académie des langues, le colonel (R) Stanislas de Magnienville a multiplié par 1,6 le nombre de stagiaires, et a surtout fait passer le nombre d'étudiants de français langue étrangère (FLE) de 5 à... 40% !

Cet été, ses stagiaires comptaient même une générale américaine, quinze officiers supérieurs ukrainiens et cinq stagiaires ORSEM.

Par ailleurs, il a répondu à une demande de l'IMS (*International Military Staff/* État-major international) de l'OTAN et organisé cinq *Mobile Training Teams* (Équipe de Formation Mobiles – MTT) de quinze jours en français et anglais dans des pays partenaires.

Par ailleurs, à la demande pressante de la délégation française, lors d'une réunion intermédiaire en Suède (pays neutre) le 11 Novembre dernier, une commémoration a été organisée pour la première fois dans ce pays et, de mémoire humaine, au sein de la CIOR : 20 nations et 60 représentants ont observé une minute de silence et déposé des gerbes au pied du monument Restare à la mémoire des militaires morts

en opérations, quelles que soient leurs missions et leurs nationalités.

LA CIOR DEMAIN

La CIOR n'est pas figée. Elle a besoin en permanence de s'adapter à un environnement changeant, et à des demandes en évolution incessante de la part de l'OTAN. Elle évolue donc constamment, et a dû ainsi changer ses statuts pour devenir une association à but non lucratif (non-profit organisation) déclarée en droit belge pour rapprocher ses statuts de ceux de l'OTAN, son organisation mère.

Son élargissement est permanent, et de nouveaux membres viennent chaque année s'ajouter à la liste, ce qui ne facilite pas nécessairement son fonctionnement interne. Mais elle y fait face et avance, contre vents et marées.

À mon sens, plusieurs aspects vont devoir s'améliorer :

- La communication : la CIOR manque de visibilité, au sein même des pays qui la composent historiquement, et cela nuit au soutien que lui apportent les

réservistes eux-mêmes.

- Le processus décisionnel : seules les réunions d'hiver (fin janvier) et d'été (fin juillet) peuvent donner lieu à un vote. Une organisation moderne ne peut plus se permettre d'attendre six mois pour prendre des décisions sur des questions qui évoluent à toute allure.

- Le service rendu : l'OTAN attend de nous des conseils, mais aussi des actions. C'est dans le domaine de la formation que la CIOR a sa meilleure carte à jouer. Dans tous les domaines de spécialité cités plus haut, nous disposons de spécialistes de très haut niveau, disponibles quelques semaines seulement chaque année, ce qui correspond bien à l'idée de sessions annuelles telles que celles de l'Académie des langues, modèle du genre.

La CIOR ne vise pas à être un clone de l'OTAN, mais le dynamisme des présidences successives doit lui permettre d'atteindre l'excellence et d'avoir à son catalogue des "livrables" qui inspirent le respect de l'Alliance.

Ces dernières décennies, elle n'a cessé d'évoluer en ce sens. ■

RÉNOVATION DE LA RÉSERVE

PAROLES DE CHEFS

L'Assemblée nationale a auditionné en mois d'octobre dernier le ministre des armées et les chefs d'État-major sur le projet de loi de finances 2024. Ce fut pour eux l'occasion de dévoiler un peu plus le projet de rénovation de la réserve opérationnelle

Les grands travaux d'évolution et de transformation de la réserve opérationnelle ont été lancés l'été dernier. Votre revue *Armée & Défense* a déjà eu l'occasion de présenter et commenter certains de ces aspects. L'objectif du doublement des effectifs de la réserve opérationnelle pour atteindre 80 000 membres en 2030 (105 000 en 2035), débute dès 2024 avec le recrutement an-

noncé de 3800 réservistes supplémentaires. Nous vous proposons d'en savoir encore plus grâce à la sélection des informations distillées par le ministre et les chefs d'État-major lors de leurs auditions à l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi de finance (PLF) 2024.

À noter que les auditions du ministre des Armées et du CEMAT n'ayant pas encore fait l'objet d'un compte rendu écrit (comme

c'est le cas pour les autres auditions reproduites ci-après) à l'heure où nous imprimons cet article, les extraits reproduits dans ces pages sont retranscrits à partir de l'enregistrement vidéo diffusé par l'Assemblée nationale. Pour une meilleure lecture, les défauts d'expression à l'oral ont été gommés sans trahir le fond du propos. ■

Source : Assemblée nationale



SÉBASTIEN LECORNU, MINISTRE DES ARMÉES



© DR

« À l'approche quantitative, il devra aussi y avoir une approche qualitative »

Le député Christophe Naegelen : La réserve opérationnelle est un des volets clés de notre politique de défense (...). Je sais qu'il est encore un peu tôt pour observer le résultat des assouplissements que nous avons voté, mais est-ce que vos services ont déjà recensé un regain d'intérêt pour la réserve depuis le vote sur la LPM ? Enfin, les administrations d'État se sont

également engagées à communiquer annuellement et à promouvoir la réserve, à l'image de ce qui est déjà prévu pour les grandes entreprises. Je crois qu'en la matière, l'État se doit d'être exemplaire. Le message a-t-il bien été passé au niveau des autres membres du Gouvernement ?

Sébastien Lecornu, MINARM : Les choses avancent bien. Il y a un objectif



© Patrice Normand

M. Sébastien Lecornu, ministre des Armées.

chiffré (...) Il est clair pour moi que l'urgence en 2024, c'est aussi une approche très qualitative par service.

On ne peut pas avoir une augmentation du nombre de réservistes global si l'on n'a pas une augmentation du nombre de réservistes au service de santé des armées, pour prendre un exemple très concret.

On ne peut pas parler des efforts en matière d'infra et ne pas voir que le SID a besoin de se renforcer aussi avec des réservistes. Pareil pour le SCA et la DIRISI[1]. On ne veut pas dire que l'on continue de réparer les soutiens en 2024 et ne pas se dire qu'en priorité, là où les réservistes doivent arriver, c'est dans ces services de soutien.

Donc, à l'approche quantitative, il devra aussi y avoir une approche qualitative. Et puis, ensuite, comme vous l'avez dit, c'est un combat à plusieurs sur la mobilisation du secteur privé et des employeurs publics pour permettre à nos concitoyens de s'engager.

La députée Valérie Bazin-Malgras : La reconnaissance de nos réservistes doit être un enjeu dans le PLF 2024 et passe obligatoirement par une reconnaissance financière de leur engagement. Quelles sont les mesures que vous allez mettre en place pour les réservistes dans le PLF 2024.

Sébastien Lecornu, MINARM : D'abord, 2024 va être l'année d'application des mesures normatives que vous avez voté dans la LPM. Il ne faut pas oublier qu'il y avait beaucoup de demandes qui étaient clairement normatives, tels que la limite d'âge et les droits ouverts en journées vis-à-vis de son employeur. Donc, il va déjà falloir collectivement mesurer les effets de ce que vous avez décidé, de ce que le Parlement vient de voter.

Le deuxième point, c'est évidemment sur les questions budgétaires. Nous avons globalement 20 M€ de hausse du budget pour les réserves, non pas tant pour augmenter la solde des réservistes, parce que globalement, la cible est plutôt bonne selon les retours terrain que nous pouvons avoir, mais c'est souvent la disponibilité en nombre de journées.

Vous avez rarement un réserviste qui vous dit « je ne gagne pas assez bien ma vie », mais qui vous dit souvent « j'ai été convoqué huit jours alors que j'étais disponible 20 jours mais on m'a dit que je n'ai pas été convoqué parce qu'il n'y a pas assez d'argent ». C'est plutôt ça qu'on entend sur le terrain.

Les 20 M€ vont nous permettre de ne pas couper les ailes d'un certain nombre de réservistes qui s'engagent. (...)

Je sais qu'un nombre de parlementaires souhaitaient que le groupe de travail sur les réserves continue à vivre. Je suis disponible pour le faire parce que le recrutement des réserves est une matière humaine et donc, par définition, il faut le faire. ■

Assemblée nationale, 3 octobre 2023.

[1] SID : service d'infrastructure de la Défense, SCA : service du commissariat des armées, DIRISI : direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information

GÉNÉRAL D'ARMÉE THIERRY BURKHARD,
CHEF D'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES



« Simplifier les procédures de recrutement »

La députée Valérie Bazin-Malgras : Dans la LPM, nous avons voté une augmentation des réservistes pour aller jusqu'au nombre de 105 000 en 2035. (...)

Quels sont, selon vous, les principaux écueils relatifs à l'accueil de ces réservistes dans vos unités ?

« Nous souffrons d'un réel problème de visibilité, pour recruter à la fois des réservistes, mais aussi des personnels d'active. »

Général Thierry Burkhard : La réserve est essentielle au fonctionnement des armées et le ministre a affiché l'objectif final de disposer d'un réserviste pour deux militaires d'active. Ici aussi, la réflexion doit s'intégrer dans une vision globale des ressources humaines et du monde du travail en général.

Ensuite, afin d'atteindre cet objectif, il nous faut simplifier les procédures de recrutement, mais également être plus pragmatiques sur la formation,

les possibilités et les durées d'emploi des réservistes. Nous devons ainsi améliorer la structuration du dispositif et ouvrir d'autres catégories, comme une réserve d'expertises. Il importe également d'être conscient qu'un réserviste ne servira pas pendant trente ans, mais pour une durée plus limitée.

Par ailleurs, par exemple, un réserviste dans le cyber produira des effets opérationnels, mais pour autant, il le fera probablement à partir du territoire national et non sur un théâtre d'opérations. Il s'agit donc de trouver un équilibre entre d'une part les exigences, sur lesquelles nous devons rester particulièrement fermes, et d'autre part, un certain nombre de points sur lesquels nous devons faire preuve de plus de souplesse et de pragmatisme.

Au-delà, nous souffrons d'un réel problème de visibilité, pour recruter à la fois des réservistes, mais aussi des personnels d'active. ■



Le général d'armée
Thierry Burkhard, CEMA.

Assemblée nationale, 4 octobre 2023.

GÉNÉRAL D'ARMÉE PIERRE SCHILL, CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE



« Une réserve de compétence, une réserve territoriale et une réserve de combat »



Le général d'armée Pierre Schill, CEMAT.

Le général Pierre Schill : 2024 est l'année du lancement de ce projet extrêmement ambitieux de réserve avec « Terre de réserve ».

La députée Caroline Colombier : [longue question à propos de l'esprit de défense d'une manière générale].

qui consacre un temps à un engagement dans les armées, ou dans la défense au sens large, même si ensuite ils ne poursuivent pas dans cet engagement.

Le député Christophe Blanchet : Vous avez évoqué les jeux Olympiques en rappelant qu'il y aurait sans doute une montée en charge de 20 000 hommes en renfort pour assurer la protection. Avez-vous une idée de la proportion des réservistes sur ces 20 000 ?

plus dans l'armée de terre en 2024. Ça, ce sont des chiffres, mais la question est plutôt celle de la finalité et des modalités. C'est une véritable transformation de la réserve que nous allons mener, et pas seulement une augmentation. Dans cette transformation, il y a un nombre de choses que nous savons déjà, que nous avons tracé. Et il y a d'autres éléments qu'il faut expérimenter et confirmer.

Dans les éléments que nous connaissons déjà, nous allons développer dans l'armée de terre trois formes de réserves : une réserve de compétence, une réserve territoriale et une réserve de combat.

Le général Pierre Schill : (...) Nous sommes en train de réfléchir à mettre en œuvre une forme de continuité et d'intégration accrues, entre les différents types d'engagement dans nos armées : très schématiquement, de la réserve qui pourrait être à l'une des extrémités aujourd'hui, jusqu'à l'engagement militaire pour une carrière longue, pour des contrats successifs, qui pourrait être l'autre extrémité du spectre. Cette réflexion, nous la menons dans le but de nourrir la ressource humaine de notre armée de terre et pour contribuer à une proximité accrue entre une part plus large de la population et nos armées.

Le député Thomas Gassilloud : Les anciens ont peut-être connu les officiers de réserve en situation d'activité qui était finalement la capacité de prendre des réservistes et de les mettre en activité plus intense. Finalement, si je comprends bien, ça serait un peu ce concept ?

Le général Pierre Schill : Ce concept, c'est-à-dire finalement des volontaires qui n'avait pas l'idée initialement de s'engager de manière continue, qui ont la possibilité de transformer l'essai de cet engagement, de façon à poursuivre leur carrière, mais aussi, peut-être, d'avoir des jeunes qui – je parlais d'année de césure –

Le général Pierre Schill : Je ne fais pas de différence entre les réservistes et l'active. Il y aura 35 000 à 40 000 soldats de l'armée de terre déployés à ce moment-là, active et réserve⁷¹. Est-ce qu'on emploiera les réservistes plutôt sur le cœur de l'environnement des jeux Olympiques, ou sur d'autres missions ? C'est un équilibre qu'il faudra qu'on établisse quasiment unité par unité, en fonction des unités qui seront déployées. Mais c'est clair que tous les réservistes de l'armée de terre sont appelés à se rendre disponibles pour remplir les missions qui seront les nôtres au cours de l'été.

La députée Patricia Lemoine : Le projet de loi de finances est ambitieux s'agissant de l'engagement des réservistes : 195 millions y sont consacrés, soit 20 millions de plus que précédemment. (...) Considérez-vous que cette première marche est suffisante pour amorcer l'objectif de doublement de la réserve affichée dans la LPM, et quelle part de réservistes l'armée de terre espère récupérer ?

Le général Pierre Schill : L'armée de terre a aujourd'hui 24 000 réservistes dans ses rangs. À terme, avec le doublement de la réserve en 2030, nous aurons 48 000 réservistes. Il y a une première marche en 2024 ; nous aurons 2 000 réservistes de

RENFORCER LES EM OPÉRATIONNELS

Nous allons mettre l'accent au cours des premières années, notamment en 2024, sur cette réserve de compétences, avec notamment la montée en gamme de nos états-majors – surtout dans nos états-majors opérationnels – avec cette idée qu'il faut un réserviste pour un membre d'active. Le commandement de notre corps d'armée, de nos divisions, les états-majors du commandement des feux dans la profondeur, etc., doivent pouvoir compter sur des réservistes pour remplir leurs missions de guerre dans la dimension maximale, et y compris pour les exercices.

Le commandant des forces terrestres a donné l'ordre à ces états-majors de recruter de manière importante, d'intéresser et de former des réservistes de façon à aller vers cette notion d'un réserviste pour un membre d'active. Cette réserve de compétences se développera aussi dès cette année par la poursuite de la réserve industrielle.

CRÉATION DE SIX BATAILLONS, ET TERRITORIALISER LE 24^e RI

En 2024, nous allons créer six bataillons

en réorganisant et en densifiant les unités de réserve que nous avons déjà dans nos six brigades interarmes. En 2025, nous ferons six bataillons supplémentaires sur nos brigades d'appui. En 2024, nous allons placer notre seul régiment entièrement de réserve de l'armée de terre, le 24^e régiment d'infanterie de Vincennes, sous les ordres du gouverneur militaire de Paris. C'est le début de l'expérimentation de territorialisation. Ce régiment aura une mission principalement territoriale de réaction à des catastrophes, de contribution à la sécurité générale et à la protection, bien évidemment dans le cadre des jeux Olympiques. Peut-être préfigurerait-il la réplique de ce modèle à Lyon ou à Marseille dans les années à venir ?

En 2024, nous allons créer un bataillon de réservistes du renseignement auprès de la brigade du renseignement. Ils auront pour vocation de renforcer cette brigade dans son métier, mais aussi de servir de réservoir dans le domaine du renseignement pour l'ensemble de l'armée de terre.

INTÉGRER LE RÉSERVISTE DANS L'UNITÉ D'ACTIVE

Enfin, nous allons mener pour la réserve, une expérimentation : une intégration encore accrue de nos réservistes au sein de nos unités. Le modèle aujourd'hui, c'est en gros une unité élémentaire [de réserve], c'est-à-dire une compagnie ou un escadron dans chacun de nos régiments.

Nous allons donner la mission à certains de nos régiments d'expérimenter [la présence] des réservistes dans les unités d'active, c'est-à-dire dans les sections, dans les pelotons, dans les compagnies. Ainsi, le jour où il y a une mission, que ce soit une mission à l'extérieur, à l'intérieur, aux jeux Olympiques, etc., ces régiments auront à l'esprit que Monsieur Untel et Mme Untel – qui sont réservistes dans leur section ou compagnie – sont des membres à part entière de cette unité et qu'il faut faire appel à eux.

C'est la question de l'intégration pour aller vers cette réserve de combat. ■

Assemblée nationale, 11 octobre 2023.

^[1] En comptant ceux dans le cadre d'opérations comme Sentinelle et les activités mémorielles (ex. anniversaire du Débarquement en Provence).

AMIRAL NICOLAS VAUJOUR, CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE



© DR

« Créer 30 unités opérationnelles d'ici 2030 »

Le député Jean-Charles Larssonneur : [Ma question] porte sur les réserves, auxquelles le PLF 2024 attribue 20 M€ supplémentaires et 3 800 équivalents temps plein (ETP). Combien d'entre eux seront dévolus à la marine et à quelle intention ? Au-delà, que voulez-vous faire de cette réserve ? Quelle est la doctrine retenue, quelles sont les missions envisagées ?

Amiral Nicolas Vaujour : La LPM nous offre une capacité d'évolution majeure pour les réserves, que nous allons mettre en œuvre autour de plusieurs axes. Nous disposons d'une réserve structurelle, construite autour d'anciens marins, que nous conservons pendant cinq ans à dix ans, dans des domaines d'expertise de niche.

Désormais, l'évolution nous permet d'aller plus loin, à partir de deux axes. Le premier axe concerne le rajeunissement. Il nous faut profiter d'experts à la pointe des dernières évolutions. Je souhaite à cet effet évoquer un exemple spécifique. Aujourd'hui, pour donner des cours dans un domaine technologique pointu, je peux solliciter un réserviste opérationnel venant directement de l'industrie pour nous instruire sur ce sujet.

Nous créons des unités de réserve opérationnelle à Toulon et à Brest, qui vont nous permettre d'intégrer plus de jeunes, mais également des unités de réserve opérationnelle thématiques, dont les membres pourront intervenir ponctuellement, par exemple sur une journée

ou une semaine.

Le deuxième axe concerne les Flottilles côtières, soit un axe de territorialisation sur l'ensemble de notre façade atlantique. Nous voulons mettre en place des petites unités

territorialisées, qui puissent bénéficier des expertises, localement. Dans cette frange côtière entre 0 et 6 nautiques, nous n'avons pas nécessairement de besoin de grandes compétences, mais surtout de volonté, de bon sens et de présence. Ces premières flottilles côtières débiteront durant le PLF 2024, à l'été prochain. Je proposerai au ministre des lieux d'implémentation.

Le député Thomas Gassilloud : Le projet d'une base navale de réserve vous semble-t-il pertinent ?

Amiral Vaujour : Nous allons créer 30 unités opérationnelles d'ici 2030, soit environ 5 000 réservistes, qui seront répartis sur la façade maritime mais également outre-mer.

La structuration de la réserve est donc opérante et nous allons fournir les moyens nécessaires, en termes d'infrastructures et de capacités. Nous allons procéder de manière progressive mais, dès l'été 2024, nous créerons deux unités, avant d'évoluer en fonction des besoins complémentaires. ■

Assemblée nationale, 5 octobre 2023.



L'amiral Nicolas Vaujour, CEMM.

© Enzo Lemesle/Marine nationale

GÉNÉRAL D'ARMÉE AÉRIENNE STÉPHANE MILLE,
CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE



« Constitution éventuelle d'une base aérienne de réservistes »



Le général d'armée aérienne Stéphane Mille, CEMAEE.

Le député Jean-Charles Larsonneur : Qu'attendez-vous concrètement des réserves en termes d'emploi et de mission ?

Général Stéphane Mille : Je distingue pour ma part trois

types de réserves. La première concerne la réserve de compétences, dans des mé-

tiers particuliers. Je pense notamment à l'espace, au cyber ou l'armement des centres de commandement. Le deuxième type de réserve est la réserve territoriale, c'est-à-dire une équipe, un escadron à la disposition du commandant de base pour renforcer le fonctionnement de sa base. Cette réserve peut réaliser des missions de protection de la base, d'organisation de l'activité et d'encadrement de la jeunesse qui vient sur la base. En résumé, il s'agit d'une réserve à la main du commandant de base, pour ses activités locales.

Le dernier objet constitue l'aboutisse-

ment ultime, une fois que nous aurons terminé la montée en puissance, avec la constitution éventuelle d'une base aérienne de réservistes. Puisque nous montons en pression, des réservistes dotés de compétences identifiées seraient regroupés sur une base. De tels réservistes pourraient intervenir lors d'exercices majeurs de l'armée de l'air et de l'espace.

Nous envisageons donc la réserve comme une réserve de compétences, des réservistes venant remplacer sur nos bases aériennes les aviateurs qui sont projetés en opérations extérieures. ■

Assemblée nationale, 5 octobre 2023.

GÉNÉRAL D'ARMÉE CHRISTIAN RODRIGUEZ,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA GENDARMERIE NATIONALE



« La réserve opérationnelle nous est utile de manière ponctuelle »

Général Christian Rodriguez : La réserve opérationnelle monte en puissance et contribuera aussi à augmenter la présence sur la voie publique. La cible à l'horizon 2027 s'établit à 50 000 réservistes, contre un peu plus de 30 000 aujourd'hui. En 2024, l'enveloppe dédiée à la réserve opérationnelle augmente de près de 29 M€, hors compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions ». J'ajoute que des réservistes sont engagés à la frontière avec la Grande-Bretagne, pour tenir la frontière et empêcher un maximum de migrants de prendre la mer pour rejoindre la Grande-Bretagne. (...)

Les gendarmes opèrent également dans le contrôle de l'activité migratoire, à nos frontières, y compris à la frontière an-

glaise grâce aux crédits alloués au titre du traité de Sandhurst (540,3 M€, dont 300 M€ pour la gendarmerie), qui nous permettent d'engager des réservistes, en temps réel. À la frontière anglaise, 241 réservistes sont engagés tous les jours, pour un total de 2 000 réservistes engagés quotidiennement. (...) Nous faisons appel à des réservistes en provenance de toute la France, dans la mesure où les effectifs de réservistes locaux ne suffisent pas à assurer nos besoins.

Le député Julien Rancoule : J'aimerais savoir si la place majeure de la réserve ne cache pas de réelles difficultés de recrutement au niveau des gendarmes d'active ? (...) A contrario, cette mobilisation sou-

tenue de la réserve constitue-telle un choix délibéré répondant à une logique opérationnelle ?

Général Christian Rodriguez : La réserve opérationnelle nous est utile de manière ponctuelle,

lorsque la nécessité se fait sentir. Ici aussi, nous n'observons pas de difficultés de recrutement particulières, même si nous conservons une forte vigilance. En outre, elle est importante pour la relation entre la gendarmerie et les populations. ■

Assemblée nationale, 11 octobre 2023.



Le général d'armée Christian Rodriguez, DGGN.

GOUVERNANCE DE LA RÉSERVE

LA RÉSERVE "INDUSTRIE DE DÉFENSE"

Officialisée au mois d'août dernier, la réserve "industrie de défense" a pour objectif de contribuer à la résilience et à la politique de l'économie de guerre en cas de crise majeure.

La réserve "industrie de défense" (RID), rapidement rebaptisée réserve opérationnelle industrielle de défense, ou plus simplement réserve industrielle de défense, est « un nouveau dispositif de ressources humaines volontaires, indique le ministère des Armées. Elle est ouverte aux professionnels disposant de compétences industrielles ».

La RID a été créée « pour renforcer les chaînes de production et de maintien en condition opérationnelle de l'industrie d'armement en cas de crise ou de guerre. »

En termes d'effectifs, la Direction générale de l'armement (DGA) qui emploie seulement 78 réservistes opérationnels actuellement, pilote cette nouvelle filiale^[1]. Elle projette de disposer d'ici à 2030 de « 3 000 réservistes industriels de défense [qui] seront déployés chez les industriels de la base industrielle et technologique de défense (BITD) ou chez les industriels étatiques^[2]. » L'objectif de la

DGA « est de faire entrer l'ensemble des grands maîtres d'œuvre industriels de l'armement dans le dispositif avant la fin du 1^{er} semestre 2024 », signale encore le ministère.

MÉTIERS ET COMPÉTENCES

En complément des exigences habituelles (nationalité française, jouir de ses civiques...) pour intégrer la réserve opérationnelle, les volontaires qui souhaitent rejoindre la RID doivent appartenir à la catégorie du personnel actif de l'industrie civile, ou être récemment retraité aussi bien des domaines industriels civils que militaires. La réserve industrielle de défense s'adresse en priorité aux ouvriers et techniciens qualifiés, aux ingénieurs et aux cadres tels que les soudeurs, usineurs, tourneurs, chaudronniers, qualitatifs produits, logisticiens, contrôleurs, chefs d'atelier de production ou bien encore



© DR

spécialistes des contrôles qualité produit.

10 JOURS PAR AN MINIMUM

Comme n'importe quel autre réserviste opérationnel, les réservistes industriels de défense bénéficient du statut de militaire^[3]. Ils peuvent être sous-officier ou officier. Ils s'engagent

« sur la base de 10 jour/an avec un dépassement autorisé. Ces 10 jours sont dédiés à la formation, à l'entretien des compétences et à la mise en situation. »

Les six premiers contrats de réservistes opérationnels industriels de défense ont été signés le 5 octobre 2023 avec du personnel du constructeur de poids lourds Scania. Cet industriel produit notamment des véhicules pour les forces armées tels que le fameux Carapace, le Camion Ravitailleur Pétrolier de l'Avant à Capacité Étendue. ■



^[1] Instruction n° 504490/ARM/CAB/CM13 relative à la gouvernance de la réserve au sein du ministère des Armées (17 août 2023).

^[2] Industriels étatiques : Service de la maintenance industrielle terrestre (SMITer), Service logistique de la marine (SLM), Service industriel de l'aéronautique (SIAé), Service Interarmées des munitions (SIMu).

^[3] Code de la défense articles L4221-1, 5^e alinéa, et L4221-7 à 9.

FORMATION

PERFOSORL 2023 ET LES LINGUISTES DE RÉSERVE

Le stage de perfectionnement des officiers et sous-officiers linguistes de réserve (PERFOSORL) s'est déroulé du 12 au 16 juin 2023 à Tours.

Placé sous la direction du Centre de coordination linguistique Terre (DRHAT/COMFORM/CCLT) et animé par madame Delphine Carasini et monsieur Patrick Llinares, le stage de perfectionnement des officiers et sous-officiers linguistes de réserve (PERFOSORL) a réuni seize participants.

cinq dernières années, avec le soutien de la DRHAT/Réserves, il retrouve aujourd'hui son ancrage naturel. L'objectif du stage était multiple. Il s'agissait de :

- réactiver le vivier des linguistes de réserve afin de répondre au mieux aux besoins de l'armée de Terre et de l'institution ;

- permettre au linguiste de réserve de se situer dans son environnement. Le CCLT a ainsi présenté son action tout comme d'autres acteurs de la chaîne langues tels que l'ANOLiR ;
- faire un point de situation sur le statut du linguiste de réserve ainsi que sur les



Insigne du Centre de formation interarmées au renseignement. Le CFIAR, initialement implanté à Strasbourg et aujourd'hui en partie transféré à Creil, s'est recentré sur le renseignement et donc les « langues non-courantes ».

Précédemment organisé par le CFIAR de Strasbourg, ce stage inscrit au catalogue des actions de formation (CAF) de la DRHAT était en déshérence depuis 2019 à la suite du recentrage du CFIAR sur le renseignement, et donc les langues non-courantes.

LES OBJECTIFS DU STAGE

Organisé de bout en bout par l'Association nationale des officiers et sous-officiers linguistes de réserve (ANOLiR) ces

L'ACADÉMIE DES LANGUES DE LA CIOR AU CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION DE LA DRHAT

La Confédération interalliée des officiers de réserve (CIOR) organise chaque été une session de formation linguistique de 15 jours dans un pays membre de l'OTAN. Cette session est ouverte aux personnels de réserve et d'active des pays de l'Alliance, du Partenariat pour la Paix et du Dialogue Méditerranéen nécessitant un perfectionnement en français ou anglais langue étrangère. L'enseignement y est assuré par des réservistes francophones, pour la majeure partie membres de l'Association nationale des officiers et sous-officiers linguistes de réserve (ANOLiR), ou anglophones. Cet été, l'École supérieure des officiers de réserve spécialistes d'état-major (ESORSEM) y a envoyé cinq de ses stagiaires et, devant la qualité du résultat, a proposé à la Direction des ressources humaines de l'armée de Terre (DRHAT) d'insérer l'Académie dans son catalogue des actions de formation (CAF).

Suite à l'accord de la DRHAT, ce sont dorénavant vingt stagiaires ESORSEM qui pourront bénéficier de ces enseignements chaque été en étant subventionnés par l'armée de Terre.

Quant aux non-ORSEM ou ressortissants des autres armées ou services, rien n'est perdu puisqu'ils peuvent s'inscrire à titre personnel, et éventuellement obtenir une subvention de leur formation d'emploi (FE).

Contact : site Internet de la CIOR, page Language Academy.

possibilités de formation (en présentiel et à distance) et d'évaluation (TOEIC/DCL) dont il peut bénéficier ;

- réactualiser les connaissances du linguiste de réserve afin de mieux le préparer à ses différentes missions.

Parmi ces missions, citons celles de :

- formateur : posture et légitimité du formateur ainsi que techniques d'apprentissage (dont séquences pédagogiques en anglais opérationnel). L'expérience de l'Académie des langues et des *Mobile Training Teams* de la Confédération interalliée des officiers de réserve (CIOR/CLA et MTT) au travers des cours dispensés en langues anglaise et française au profit des armées étrangères a été riche d'enseignement ;
- interprète/traducteur : techniques d'entraînement à l'interprétation ;
- accompagnateur de délégation : savoir-être et savoir-faire indispensables (outils à disposition) ;
- expert/conseiller Pays : la plus-value du linguiste de réserve en tant que conseiller politique (POLAD) ou auprès d'un attaché de défense (AD).

À terme, les participants pourraient obtenir une qualification langues inscrite dans Concerto^[1] qui leur assure une meilleure visibilité et employabilité au titre de leurs compétences linguistiques. Elle s'accompagnera du port d'un insigne spécifique.



Insigne de spécialité des linguistes de l'armée de Terre (OSRQLE, OLRAT, OIRAT).

UNE NOUVELLE ÉDITION EN 2024

PERFOSORL 2023 a été salué par l'ensemble des stagiaires. La diversité de leurs unités d'origine, de leurs grades et de leurs missions a permis un enrichissement mutuel. De fait, ce stage a été l'occasion



Insigne du Centre de langues et études étrangères militaires. Le CLEEM avait été créé en 1946.

HISTORIQUE DE LA FORMATION DES LINGUISTES DE RÉSERVE

Sans remonter jusqu'à l'entre-deux-guerres, début de la prise en compte des besoins linguistiques des armées, la formation des linguistes de réserve a été assurée dans un passé « récent » par l'Institution.

Jusque dans les années 1980, c'est le Centre de langues et études étrangères militaires (CLEEM), fondé en 1946, qui est chargé de leur formation, en liaison étroite avec leurs associations.

Devenu l'École interarmées du renseignement et des études linguistiques (EIREL) et transféré à Strasbourg en 1985, cet organisme continue à recruter, instruire, former et employer des linguistes de réserve dans le cadre du service national puis de la réserve.

À l'époque, les interprètes de réserve de l'armée de terre (IRAT) suivent un cycle de perfectionnement par correspondance (CPC) et participent chaque année à un stage à Strasbourg et un voyage d'étude à l'étranger dans un pays pratiquant la langue de travail.

En 2006, l'EIREL devient Centre de formation interarmées au renseignement (CFIAR), les IRAT précédemment devenus OIRAT (officiers IRAT) ou SOIRAT (sous-officiers IRAT), puis OLRAT (officiers linguistes de réserve de l'armée de terre) ou SOLRAT, deviennent enfin officiers et sous-officiers de réserve qualifiés langues étrangères (ORQLE/SORQLE). Leur nombre et leur formation se sont cependant réduits : le CPC puis le voyage d'étude à l'étranger sont supprimés.

INTÉGRALEMENT ORGANISÉ PAR UNE ASSOCIATION

Depuis 2012, l'organisation du stage de perfectionnement des linguistes de réserve (PERFOSORL) est entièrement confiée à l'ANOLiR et, depuis 2019, le CFIAR n'étant plus en mesure d'accueillir PERFOSORL, il a donc fallu l'organiser ailleurs (CRR-FR, 2^e RH, EMIAZD de Lyon, École des transmissions de Rennes...).

Il est intéressant de noter qu'il s'agissait d'un exemple unique de stage intégralement organisé par une association au bénéfice de l'Institution.

Cette évolution illustre une restriction conséquente des moyens consacrés par l'armée de Terre à ses linguistes de réserve en particulier, et aux langues étrangères en général. La reprise en compte de cette filière par la DRHAT/CCLT, demandée par le CEMAT en 2021, est toutefois un signe encourageant.



Insigne de l'École interarmées du renseignement et des études linguistiques. L'EIREL avait été fondée en 1985.

d'échanges professionnels et amicaux ayant indubitablement contribué à l'esprit de cohésion, la fraternité d'armes ancrée dans les valeurs de l'armée de Terre, d'autant plus nécessaires pour un réserviste. Un dîner de cohésion rassemblant sta-

giaires et formateurs est venu conclure le stage, après un débriefing ouvert, sincère et très positif. Fort du succès de ce stage, le CCLT prévoit une nouvelle édition en 2024 ! ■



^[1] Système d'information des ressources humaines.

DISCIPLINE

LE TIR AUX ARMES RÉGLEMENTAIRES

Le tir aux armes réglementaires (TAR) est l'une des douze disciplines de la Fédération française de tir. Elle a vu le jour en 2005, notamment grâce aux associations de réservistes, la FNASOR et l'UNOR.

Le tir aux armes réglementaires (TAR) est une discipline qui a été officialisée le 26 janvier 2005 par la signature d'une convention entre la Fédération française de tir (FFTir), l'UNOR et la Fédération nationale des associations de sous-officiers de réserve (FNASOR).

Les moments importants de la saison de tir aux armes réglementaires sont les championnats de France qui ont lieu en principe au mois de juillet, et le Grand Prix de France qui se tient en octobre. De nombreux concours sont également organisés par les clubs durant l'année sportive.

POSSÉDER SES PROPRES ARMES À FEU

Deux impératifs sont évidemment nécessaires pour cette pratique : prendre une licence de tir à la FFTir et posséder ses propres armes, bien que certains grands clubs mettent parfois des armes à la disposition des tireurs.

À noter que des discussions sont en cours entre les CSA (clubs sportifs et artistiques de la Défense) et la FFTir afin de trouver une solution plus souple pour la pratique



Lors du Grand Prix de France de tir aux armes réglementaires, le lieutenant-colonel (H) Hubert Vaucanson, responsable des activités Tir de l'UNOR, remet la coupe UNOR/MAS 36 à Denis Laurain (Club de tir de Grenoble), en présence d'Alain Joly, premier vice-président de la FFTir.



L'équipe UNOR-FNASOR, vice-championne de France TAR 2023 en catégorie FSA (fusil semi-automatique) gros calibre à 200 m.
De gauche à droite : SCH (H) Hervé Mialon, LCL (H) Hubert Vaucanson, ADC (H) Paul Colomb (entraîneur), LCL (H) Daniel Genthialon

du tir par les cadres d'actives et de réserve de la Défense.

ARMES FRANÇAISES, AMÉRICAINES ET SUISSES

Le TAR se pratique avec des armes militaires réglementaires actuelles ou an-

ciennes, françaises ou étrangères. Les armes longues ou armes d'épaule les plus utilisées sont le Famas, le 49/56, le MAS 36 pour les françaises ; l'AR15 (M16), le M14, le Garand pour les américaines, et pour les suisses, le Schmidt-Rubin.

Les armes de poing les plus courantes

sont très souvent suisses (SIG P210), françaises (Mac 50), allemandes (Luger P08) ou américaines (Colt 45).

Enfin, les tirs se font à 25 m pour les armes de poing, à 50 m pour la carabine 22 LR d'entraînement, et à 200 m pour les armes d'épaule. ■

DES PODIUMS AUX CHAMPIONNATS

■ Les championnats de France TAR ont eu lieu du 20 au 23 juillet à Volmerange-Les-Mines (Moselle).

Après les sélections aux championnats départementaux et aux championnats régionaux, 600 tireurs ont participé cette année à cette compétition. L'équipe UNOR/FNASOR de la Société de tir des cadres de réserve de la Loire (STCRL) de Saint-Étienne, club affilié à la FFTir, a remporté le titre de vice-championne de France en catégorie FSA (fusil semi-automatique) gros calibre à 200 m. Cette équipe est aussi montée sur la 3^e marche en catégorie fusil modifié gros calibre à 200 m.

■ Le Grand Prix de France TAR s'est tenu du 12 au 14 octobre à Châteauroux (Indre) réunissant 240 tireurs. L'équipe UNOR/FNASOR de la STCRL, composée des mêmes tireurs s'est illustrée avec deux podiums : une 3^e place à 25 m au MAC 50 et une 3^e place en catégorie fusil à répétition manuelle au MAS 36.

À cette occasion, le LCL (H) Hubert Vaucanson, responsable des activités Tir de l'UNOR, a remis à Denis Laurain du Club de tir de Grenoble (vainqueur en individuel du premier trophée UNOR/MAS 36) la coupe de l'UNOR, au nom de son président Philippe Ribatto. La cérémonie s'est déroulée en présence d'Alain Joly, premier vice-président de la FFTir.



Logo du tir aux armes réglementaires à la FFTir.

ASSOCIATIONS TERRITORIALES

TEXTE : LE MÉDECIN EN CHEF (R) JEAN-PHILIPPE DURRIEU DUFZA - PRÉSIDENT DE L'UNARÉFSSA-HUSSARDS BLANCS DE LA SANTÉ - PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL UNOR OCCITANIE/MIDI-PYRÉNÉES



ARMÉES JEUNESSE

LE BAL DE TRADITION

La 4^e édition du bal caritatif de tradition militaire s'est tenue à Balma, près de Toulouse. Ce bal est organisé tous les deux ans par l'AOR 31.

Le bal caritatif de tradition militaire est à l'initiative des réservistes de l'Association des officiers de réserve de la Haute-Garonne et des associations affiliées à l'UNOR. Il est organisé au profit des familles et des blessés militaires en opération. Il rassemble les hautes autorités civiles et militaires autour des réservistes, des familles et des sympathisants.

Avec le soutien et la participation des armées, c'est un retour à l'histoire des bals de garnison qui faisaient tradition dans les grandes villes militaires comme Toulouse. Mélangeant uniformes, grandes robes et costumes, c'est la nation qui envoyait un message de remerciement et de soutien à ceux qui ont payé le prix de la souffrance afin que nous puissions vivre en paix et en sécurité.



© AOR 31

Parmi les convives, on notait la présence de cadres du Service de santé des armées.

AUX ORPHELINS ET PUPILLES

Cette année ce sont plus de 280 participants, dont 55 réservistes et les cadets de santé du Service de santé des armées, qui se sont réunis à Balma autour des autorités civiles et militaires pour partager ce



© AOR 31

Beau succès pour cette 4^e édition du bal de tradition avec près de 300 participants.

moment de convivialité et de remerciements pour tous ceux qui s'engagent au quotidien en prenant des risques importants.

Les bénéficiaires de ce bal seront attribués aux orphelins et pupilles de la gendarmerie (fondation Maison de la gendarmerie), de la police (Orphéopolis), des sapeurs-pompiers (œuvre des pupilles des sapeurs-pompiers de France) et pour l'entraide parachutiste.

Nous vous donnons rendez-vous au prochain concert caritatif pour les blessés des armées organisé par la 11^e BP en mai 2024

et à la 5^e édition du bal de tradition militaire 2025 pour les 100 ans de l'AOR 31. ■



© AOR 31

Le médecin en chef (R) Jean-Philippe Durrieu DuFaza et les Jeunes sapeurs-pompiers.

RENCONTRE AVEC UN AUTEUR ET PHOTOGRAPHE

« LA LÉGION TOUCHE À L'INTIME »

Ancien sous-officier de la Légion étrangère, Victor Ferreira est aujourd'hui un auteur et photographe reconnu. Il se distingue par une série d'ouvrages consacrés à ses frères d'armes et à l'Institution.

Avant de devenir auteur et photographe, et de consacrer vos ouvrages à la Légion étrangère, vous avez-vous-même servi dans ses rangs. Racontez-nous votre parcours de militaire.

J'ai servi pendant plus de 20 ans dans les rangs de la Légion étrangère. Engagé comme légionnaire en juin 1984, j'ai terminé ma carrière en tant qu'adjudant-chef en décembre 2007. J'ai vécu la plus grande partie de ma vie de légionnaire au 2^e REI à Nîmes où j'ai participé à plusieurs opérations extérieures, notamment en Bosnie-Herzégovine.

Ma dernière mission fut en Côte d'Ivoire, de juin 2006 à juillet 2007. J'étais l'aide de camp du général Antoine Lecerf qui commandait l'opération *Licorne*. J'ai successivement servi à la 13^e DBLE à Djibouti, au 2^e REI à Nîmes, au 3^e REI en Guyane. Mon dernier régiment fut le 4^e RE à Castelnaudary où j'ai occupé le poste d'officier communication.

Plus de 15 ans après avoir posé le képi, la Légion fait toujours partie de votre vie notamment au travers des livres que vous lui consacrez. Comment expliquez-vous l'attachement à cette patrie, la Légion, que l'on retrouve chez tous les Anciens ?

Legio Patria Nostra^[1] est la devise qui donne aux légionnaires un



© ROD

Victor Ferreira en reportage au Mali en 2018.

centre de gravité qu'ils ont dû quitter. L'engagement à la Légion exprime souvent une rupture, imposé ou voulu, avec les siens, sa famille, son pays, ou parfois avec soi-même. On n'y vient pas par hasard. La Légion devient la famille, la vie, la patrie que l'on a choisie.

En quittant la Légion, le premier livre que j'ai réalisé fut *La Légion dans la peau*. Un livre de photos des tatouages des légionnaires. J'ai rencontré tout au long de ma vie de légionnaire beaucoup de mes camarades tatoués. Le premier tatouage qui m'a marqué fut celui d'un de mes chefs de groupe à Djibouti en 1985. Il portait l'inscription « Comme toi j'ai souffert ». J'ai revu la même citation en 1999, tatouée sur le dos d'un autre légionnaire en Guyane, en forêt, pendant une mission profonde. Ce fut le déclic, je n'ai

plus jamais regardé les tatouages des légionnaires de la même façon. J'ai voulu en comprendre le sens caché. Les légionnaires se tatouent pour exprimer leur appartenance à la Légion étrangère.

Lorsque vous étiez sous les armes, aviez-vous déjà une appétence pour l'écriture et la photographie ? Envisagiez-vous de vous reconvertir dans cette voie ?

Quand j'étais en activité, j'avais toujours mon appareil photo avec moi. Mon premier boîtier était un Canon T90. Je l'ai acheté

^[1] *Legio Patria Nostra*, la Légion est notre Patrie : devise de la Légion étrangère.



Au mont Igman (Bosnie-Herzégovine) en 1995 dans le cadre de la Force de Réaction Rapide (FRR) : les premiers clichés de Victor Ferreira.

à Djibouti en 1985 et je l'ai toujours, sur une étagère ! Je ne pensais pas en faire mon métier. J'ai eu la chance de rencontrer des personnes qui m'ont fait confiance dans le domaine de la photographie.

Le début fut en 1995 sur le mont Igman, en Bosnie-Herzégovine, dans le cadre de la Force de Réaction Rapide. Le colonel Antoine Lecerf était à ce moment-là le chef de corps du 2^e REI. Il avait compris très tôt le besoin de communiquer et de fournir des photos et des vidéos de qualité à la chaîne de commandement, aux médias et aux familles.

Il m'avait chargé de couvrir avec un appareil photo et une caméra l'ensemble des missions du régiment. La suite lui a donné raison. Il suffit de regarder ce qui se passe en ce moment dans les médias pour comprendre les enjeux de la communication opérationnelle. Et ce fut, pour moi, le début d'une nouvelle vie qui continue encore aujourd'hui...

On pourrait avoir l'impression que tout a déjà été dit, écrit ou bien vu à propos de la Légion étrangère. Pourtant, vos ouvrages rencontrent leur public. Comment expliquez-vous l'intérêt renouvelé des lecteurs pour les sujets touchant à la Légion ?

Malgré tous les reportages et livres qui ont été réalisés, la Légion est encore à découvrir. Elle conserve toujours un côté mythique. Comment expliquer que des hommes qui viennent des quatre coins de la planète, qui n'auraient jamais dû se rencontrer, sont capables de se battre et défendre une cause qui parfois les dépasse. Il y a autant de raisons d'engagement à la Légion qu'il y a de légionnaires, ces raisons sont très personnelles. La Légion nous interpelle, car elle touche à l'intime.

Vu de l'extérieur, la Légion renvoie souvent une impression de force virile. Pourtant, vos ouvrages révèlent aussi des portraits fragiles et intimes. La Légion renvoie aussi à une idée de monde clos. Faut-il nécessairement avoir été l'un de ces hommes sans nom pour que les légionnaires acceptent de se livrer sans tabou, en confiance, et que les portes de l'institution s'ouvrent, parfois avec autant d'intimité ?

Être un ancien légionnaire me donne un accès privilégié à l'Institution et aux légionnaires, pourtant je formule une demande officielle à chaque fois que je souhaite réaliser un projet. Comme le fait n'importe quelle personne qui souhaite réaliser un projet avec la Légion.

Je dois également faire attention à rester à ma place et ne pas raconter l'histoire à la place de celui qui l'a vécue. Il arrive parfois que les légionnaires me disent « *vous savez, vous y étiez avec moi* ». Je leur dis à ce moment-là, « *mais c'est ton regard qui est intéressant* ».

À l'occasion d'un reportage pour France 2, un camarade a annoncé en direct qu'il avait fait de la prison avant de s'engager. Il avait tatoué sur sa poitrine « *Victime de la justice des hommes* ». Ce fut un grand moment d'émotion. À la fin de l'interview, il m'a remercié de lui avoir permis de le dire publiquement.

Vous photographiez les légionnaires ; avez-vous parfois aussi envie de les filmer pour donner lieu à des documentaires par exemple ?

Je travaille sur un documentaire et le projet avance plutôt bien. Il s'agit d'un reportage décliné en plusieurs épisodes, ce qui va permettre d'avoir « du temps » et de découvrir la vie du légionnaire. La Légion me fait confiance et me permet de développer le projet. J'espère y arriver, mais cela prend beaucoup de temps.



Photo extraite du livre *Démineur* de Victor Ferreira (Mareuil Édition, 2018).

Vous êtes auteur et photographe ce qui fait que vous maîtrisez deux manières d'écrire et de décrire les choses et les personnes. Qu'écrit-on (que décrit-on) le mieux en images et qu'écrit-on (que décrit-on) le mieux avec des mots ?

Les deux sont liés. La photo exprime une émotion que le texte peut expliquer, aider à comprendre, faire écho ou ouvrir de nouvelles interprétations.

J'ai des lecteurs qui me disent cacher la photo avant de lire le texte qui l'accompagne. Une fois le texte lu, ils découvrent la photo pour voir si elle correspond au récit et à la personne qu'ils avaient imaginée. Jusqu'à maintenant ça marche, à chaque fois ! Le lecteur découvre un visage qui correspond à ce qu'il vient de lire. Le moment de prendre la photo est le plus important...

Après les démineurs et les sapeurs, quel est la prochaine spécialité ou thématique que vous aborderez ? Les cavaliers ? Les fantassins ? Les parachutistes ? Les musiciens ? Les Anciens ?

Les recrues ? Les réservistes ? Et comment choisissez-vous le sujet d'un prochain livre à paraître ?

Vous me donnez de bonnes idées que je vais me dépêcher d'utiliser (sourire...). Je travaille toujours sur plusieurs projets à la fois et il y en a toujours un qui prend le pas sur les autres.

Le sujet des tatouages revient très régulièrement en ce moment. J'ai surtout la chance d'avoir un éditeur qui me fait confiance et qui croit en mes projets.

Si vous aviez l'opportunité de remonter dans le temps, quel est le personnage célèbre - ou inconnu - de la Légion étrangère dont vous feriez le portrait en photos et en mots pour un nouvel ouvrage ?

Des personnalités à la Légion, il y en a beaucoup. La plus connue d'entre elles est le général Rollet, le père Légion. Beaucoup a déjà été dit et écrit sur lui et sur beaucoup d'autres personnalités incontournables. Je préfère travailler avec des personnes que je rencontre ou que j'ai connues, de manière à pouvoir transmettre l'émotion de la rencontre.

Avec l'autorisation de sa famille, j'ai débuté la biographie du général Antoine Lecerf qui est décédé en avril 2011. Nous nous sommes connus au 2^e REI, il fut mon chef de corps et j'ai été son aide de camp pendant l'opération *Licorne*. Il a fait tout son temps de corps de troupe à la Légion étrangère, de jeune lieutenant à chef de corps. Il a participé à pratiquement toutes les opérations militaires que la France a menées du début des années 1980 à 2010. Il a fait ses adieux aux armes comme général de corps d'armée après avoir commandé la Force d'action terrestre à Lille.

C'était un homme de caractère, un chef qui avait une vision, un sens profond de la mission qui était la sienne et un attachement immense pour les hommes qu'il commandait. Il aura marqué de son empreinte plusieurs générations de légionnaires et bien au-delà.

Et quel est l'évènement historique auquel la Légion étrangère a pris part que vous auriez aimé couvrir en tant que photographe et auteur ?

Camerone est la bataille la plus connue de la Légion étrangère. Pour ma part, j'aurai aimé être présent à la bataille de Narvik. La première victoire de la Deuxième Guerre mondiale des Alliés et des forces françaises. La 13^e DBLE a participé à ces combats, régiment où j'ai eu le privilège de servir entre 1985 et 1987.



© Victor Ferreira

En République de Côte d'Ivoire dans le cadre de l'opération *Licorne* (mai 2007) : présence d'une jeune danseuse le jour du démantèlement d'un checkpoint qui coupait le pays en deux dans la région de Bangolo.

À ce jour, vos livres portent sur des métiers et des hommes. Envisagez-vous un jour de parler cette fois d'un évènement en particulier, d'un conflit, d'une Opex, d'une mission, d'une unité ?

Que font l'ensemble de nos soldats pendant une journée complète ? J'aimerais réaliser un livre photos sur l'armée française : « 24h00 avec les forces armées ». Un projet qui permet de montrer l'ensemble des forces ainsi que la cohérence de notre système de défense. Il sera ainsi également possible de comprendre comment nous anticipons et nous nous préparons aux combats de demain. Je cherche des scènes...

J'ai un ami avec qui je souhaite aussi réaliser un livre sur l'École militaire. J'espère que cet article sera l'élément déclencheur. Il se reconnaîtra !

Selon vous, existe-t-il un sujet sur la Légion étrangère qui n'a jamais été traité dans un livre et qui pourrait faire l'objet de l'une de vos prochaines publications ?

Je crois que tout ou pratiquement tout a déjà été traité sur la Légion étrangère. À mon sens,

il serait intéressant d'associer des sujets qui semblent ne pas avoir grand-chose en commun et d'en démontrer le lien. Comme par exemple, le chant et l'engagement au combat. D'expliquer pourquoi ces deux éléments, qui peuvent paraître très différents et distants l'un de l'autre, sont finalement très liés.

Une troupe qui chante bien ensemble est une troupe qui sera unie au combat. Le chant est un symbole très fort de la cohésion d'une section, d'une compagnie, d'un régiment. C'est pour cette raison que l'on chante beaucoup à la Légion, même si au début on ne parle pas tous la même langue. Malgré cela, on est capable de chanter ensemble, de combattre et de mourir pour notre camarade à côté de nous.

Avez-vous envie de travailler sur d'autres sujets que la Légion étrangère ? Sur d'autres thèmes, d'autres projets que ceux liés aux armées ?

En dehors de mes projets sur la Légion étrangère, j'en mène d'autres. C'est par exemple participer à la reconstruction d'écoles en Afrique. Je travaille également sur la photo de famille. Je développe un projet photo et vidéo qui a pour thème, le cheval dans l'histoire du Maroc. Et bien d'autres sujets encore...

Que vous apportent les rencontres avec vos lecteurs et le public en général lorsque vous les croisez sur un salon du livre par exemple ?

L'envie de continuer ! ■

CULTURE

TEXTE : CHEF DE BATAILLON (R) CHRISTOPHE SOULARD

LU POUR VOUS



LA MORT FANTÔME L'ASSASSINAT CIBLÉ COMME ARME DE GUERRE

L'assassinat ciblé, notion inventée par les Israéliens en 2000, « signifie le meurtre délibéré d'un individu identifié, désigné à l'avance comme cible, approuvé par une autorité gouvernementale reconnue sans

processus judiciaire indépendant ». C'est ce qu'on appelle notamment en France les opérations Homo.

Dans cet ouvrage concis et synthétique, le journaliste du *Point* et ancien président de l'Association des journalistes de Défense (AJD) rappelle que ce mode d'action est vieux comme le monde. Le roi David a fait assassiner Urie le Hittite pour lui prendre sa femme Bethsabée. Mahomet a utilisé cette même technique pour écarter ses opposants à Médine. Philippe II d'Espagne donne une récompense pour éliminer Guillaume d'Orange. Quant au jeune Louis XIII, il tend un piège au maréchal d'Ancre, Concino Concini, un maréchal aussi puissant que détesté.

Tous les coups sont permis et suivent un dessein particulier : prise de pouvoir, renforcement d'autorité, déstabilisation d'un régime à l'image de l'opération *Anthropoid* qui aboutit à l'assassinat de Reinhard Heydrich.

À ce « petit jeu », il semble selon l'auteur qu'Israël soit le champion incontesté. La France n'est pas en reste avec une première opération officielle réalisée contre Wilhem Schulz-Lesum, en août 1958. Ce sujet allemand aidait les soldats de son pays à désertir les rangs de la Légion étrangère basé en Algérie.

L'auteur recense aussi tous les procédés utilisés pour que ces éliminations soient couronnées de succès : agents chimiques à l'image de Kim-Jong-Nam, feu frère de Kim-Jong-Un, substances radioactives (Alexandre Litvinenko), armes connectées, drones, etc. ■

Un ouvrage original qui détaille une méthode de défense taboue mais bien réelle.

AUTEUR : GUERRIC PONCET
Éditions du Rocher - 16,50 €



LES COMPAGNONS DE LA LIBÉRATION : VASSIEUX-EN- VERCORS

Les Éditions Grand Angle poursuivent, avec bonheur, leur série sur les hommes, les femmes, les unités et les communes devenues Compagnon de la Libération.

L'historien Jean-Yves Le Naour se penche cette fois-ci sur le martyr de la ville

de Vassieux-en-Vercors, au cœur d'une forteresse naturelle. « C'est l'histoire d'une tragédie, d'une fierté amère, d'une immense espérance transformée en un grand sacrifice », résume magnifiquement l'auteur dès les toutes premières vignettes.

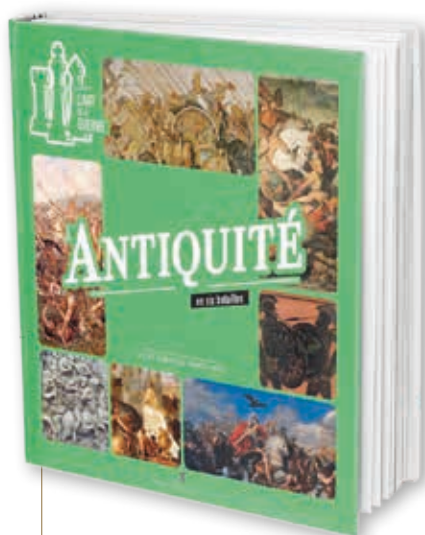
Pour le récit, il met en scène une jeune adolescente, Aurélie, contrainte par sa mère de passer quelques jours chez son grand-père Pierre Blachon, à Vassieux. Sa curiosité la fait tomber sur une photo de son grand-père, alors jeune, les armes à la main. Aurélie le prend pour un bandit. Ce que le grand-père dément. Il lui explique alors ce qu'était la Résistance dans le Vercors à l'été 1944, en lui montrant, les lieux de mémoire clés du maquis et en lui narrant le quotidien des combattants, dont des réfractaires au STO.

Il lui relate les soirées autour du poste à attendre les messages de la BBC, les parachutages, le Vercors (un temps) libre, l'ordre des Allemands de ne faire aucun prisonnier car ces combattants n'étaient pas réguliers, donc protégés par aucune convention.

Jean-Yves Le Naour met astucieusement en scène la polémique sur le Plan montagnard et l'anticipation de l'insurrection. Le Vercors a-t-il été sciemment sacrifié ? ■

Avec de nombreux flash-backs, Jean-Yves Le Naour et Claude Plumail nous plongent au cœur d'un épisode à la fois glorieux et tragique de la Seconde Guerre mondiale.

AUTEURS : JEAN-YVES LE NAOUR ET CLAUDE PLUMAIL
Éditions Grand Angle - 14,90 €



L'ANTIQUITÉ EN SIX BATAILLES

On ne change pas un binôme qui gagne. Une fois de plus, le général de brigade Gilles Haberey et le colonel Hugues Perot ont fait équipe pour écrire, dans la collection L'Art de la guerre, un ouvrage consacré aux

six batailles les plus emblématiques de l'Antiquité. C'est leur sixième contribution collective dans ce domaine. Leur expertise n'est plus à démontrer.

Avec un art consommé du détail et de la passion, les deux fantassins (le premier a commandé le 92^e RI, le second le 126^e) nous font plonger dans des batailles inconnues de tous ou presque. Parmi elles, celle de Leuctres (371 av. J.-C.) en Grèce qui vit s'affronter victorieusement les Thébains du béotarque Epaminondas contre les Spartiates du roi Cléombrote II ; celle de Gaugamèles (331 av. J.-C.) au Nord de l'Irak actuel où, avec ses 40 000 fantassins et 7 000 cavaliers, Alexandre Le Grand défait les armées du roi perse Darius III, composées de 250 000 fantassins, 20 000 cavaliers et 200 chars à faux ; celle de Massada (73 ap. J.-C.) qui mettent les historiens en émoi, ces derniers doutant de la version trop « glorieuse » de Flavius Josèphe.

De manière très pédagogique, les deux auteurs dressent un état de la situation générale (politique, diplomatique...) avant de décrire l'état des forces en présence et leurs intentions puis de dérouler la bataille proprement dite. Ils en tirent naturellement, les enseignements tactiques.

Richement illustré de cartes, photos, dessins, l'ouvrage s'intéresse également aux acteurs premiers de ces batailles, les soldats et leurs armes : le Peltaste, le Spartiate, l'hypaspiste, la sarisse, le gladius, le cavalier numide... ■

Où l'on se rend compte que la guerre et les batailles menées avec les moyens rudimentaires de l'époque étaient tout aussi cruelles et décisives que celles de maintenant.

AUTEURS : GILLES HABEREY ET HUGUES PEROT
Éditions Pierre de Taillac -19,90€



LES ATOMES DE LA MER LA PROPULSION NUCLÉAIRE FRANÇAISE – HISTOIRE D'UN OUTIL DE DISSUASION

Si l'histoire de la dissuasion nucléaire française débute véritablement en février 1960 avec l'explosion de Gerboise bleue,

elle a cependant commencé un peu plus tôt, à la fin des années 1930 aux États-Unis quand Ross Gunn (1897-1966) a pensé, le premier, la notion de propulsion nucléaire marine, en particulier pour les sous-marins. Mais aussi quand Philippe Joliot et sa fille Irène Curie ont déposé en mai 1939 un brevet d'invention pour une propulsion nucléaire sous-marine. C'est sous l'impulsion d'Hyman G. Rickover (1900-1986) que cette technique va se développer et conduire au lancement du premier sous-marin nucléaire en janvier 1954, le *USS Nautilus*.

Les Français ne sont pas en reste avec le prototype Q 244 : « *une aventure* » concèdent les deux auteurs, historiens spécialisés dans ce domaine. Peut-on parler d'échec pour le Q 244 ? Oui dans le sens où il n'est jamais sorti de l'arsenal de Cherbourg. Non car les ingénieurs français ont tiré de nombreux enseignements de ce test grandeur nature.

Il aura en effet « *formé des hommes et les équipes qui constitueront le noyau de département de propulsion du Commissariat à l'énergie atomique* ». Ce qui conduira au lancement du sous-marin Redoutable en mars 1960. D'autres suivront au point que la France possède maintenant neuf sous-marins nucléaires opérationnels ainsi qu'un porte-avions nucléaire. Seuls six pays au monde maîtrisent cette technologie.

Grâce à des sources, des informations et des témoignages inédits, Félix Torres et Boris Dänzer-Kantof dressent une intéressante histoire de la propulsion nucléaire marine en France et dans le monde. ■

Un ouvrage sérieux et très bien documenté qui met en lumière la nécessité d'être à la pointe de la technologie pour avoir (systématiquement ?) un coup d'avance sur ses adversaires.

AUTEURS : FÉLIX TORRES ET BORIS DÄNZER-KANTOF
Éditions Le Cherche-Midi - 24,50 €



L'AUDACE DE SERVIR
ÉDITION AUGMENTÉE

Le capitaine Guillaume Malkani a eu la bonne idée de reprendre son ouvrage primé par l'UNOR en 2021 (prix Raymond-Poincaré). En gardant les aspects historiques essentiels et quelques témoignages de la première édition, il vient de l'enrichir avec

de nombreuses et nouvelles confidences et anecdotes racontées par des officiers d'active et de réserve, dont certains sont encore en poste et qui ont tous fait leurs armes au « 4^e Bat' » de l'École militaire des aspirants de Coëtquidan (EMAC).

« *Dépositaires d'un glorieux passé* », tous les élèves passés par cette exigeante école de formation « *s'inscrivent dans les pas d'illustres citoyens devenus officiers, de Péguy et Genevoix, à Bergot ou Lartéguy* », écrit, en préface, le général Hervé de Courrèges, commandant l'EMAC.

Les témoignages d'anciens commandants de ce bataillon (COMBAT), ceux des formateurs apportent également un éclairage sur le rôle joué par les réservistes au sein de cette unité. L'auteur donne une plus large place aux témoignages des anciens élèves dont certains ont réussi une belle carrière aussi bien dans l'active que dans la réserve.

Le fil rouge tient dans la devise même du 4^e Bat' repris dans titre de ce livre : l'audace de servir. Une devise historique et fédératrice. Si devenir officier suppose quelques prérequis, les épaulettes ne se donnent pas. Elles viennent couronner un savoir-faire, un savoir-être mais aussi une bonne dose d'abnégation, de sacrifice et d'audace.

Autant de qualités qui naissent et se cultivent dans l'honneur du drapeau et l'envie de servir son pays. ■

Un ouvrage complet sur l'histoire, l'esprit et les réalités du 4^e Bat' au prisme de ceux qui l'ont vécu.

AUTEUR : CAPITAINE GUILLAUME MALKANI
Éditions BoD - 19,99 €



À BAS L'ARMÉE !
L'ANTIMILITARISME EN FRANCE DU XIX^e SIÈCLE À NOS JOURS

Qu'on se rassure. *Armée & Défense* n'est pas devenu antimilitariste ! Nos lecteurs sont des militaristes convaincus et comme l'auteur de ses lignes, ils se demandent comment on peut ne pas aimer l'uniforme, les défilés du 14 Juillet, les nombreuses commémorations auxquelles nous restons tous fidèles et engagés (8 Mai, 11 Novembre, etc.), les passations de commandement, les remises de décorations...

Ouvrir son esprit c'est aussi essayer de comprendre les autres et l'ouvrage proposé par un collectif d'universitaires invite à connaître les fondements de cette attitude que nous répro-
vons. Pas moins de 34 doctes personnes, toutes bardées de prestigieuses diplômes (des pontes dans leur domaine) décortiquent, dans leurs spécialités, le phénomène de l'antimilitarisme à travers les âges : de la période révolutionnaire à la guerre de 1870, puis jusqu'en 1914 et 1944, au temps de la décolonisation et jusqu'à la suspension de la conscription en 1997.

Sous un angle sociologique et historique, les auteurs révèlent l'existence de différentes conceptions de la modernité politique et culturelle de ce phénomène que les armées ont aussi combattu au sein et en dehors de leurs rangs. Au prisme de faits d'actualité (les mutineries de la mer Noire en 1919, l'affaire Henri Martin en Indochine...), aux confins de la religion et de la politique, les auteurs analysent un phénomène beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît, même s'il a tendance à s'exacerber dès le retour des premiers bruits de bottes et des premiers sons du canon. Est-on antimilitarisme par idéologie ? Par rejet d'un symbole patriarcal ? Par rejet de toute forme d'autorité ? Qu'on se rassure, le phénomène touche d'autres pays. La fin de l'ouvrage dévoile quelques bons exemples. ■

Sous un angle sociologique et historique, les auteurs révèlent l'existence de différentes conceptions de la modernité politique et culturelle de ce phénomène que les armées ont aussi combattu au sein et en dehors de leurs rangs.

Au prisme de faits d'actualité (les mutineries de la mer Noire en 1919, l'affaire Henri Martin en Indochine...), aux confins de la religion et de la politique, les auteurs analysent un phénomène beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît, même s'il a tendance à s'exacerber dès le retour des premiers bruits de bottes et des premiers sons du canon. Est-on antimilitarisme par idéologie ? Par rejet d'un symbole patriarcal ? Par rejet de toute forme d'autorité ? Qu'on se rassure, le phénomène touche d'autres pays. La fin de l'ouvrage dévoile quelques bons exemples. ■

Cette première synthèse scientifique sur le phénomène de l'antimilitarisme reste, quoiqu'on en dise, très intéressante et éclairante. À lire absolument pour mieux combattre ce type de comportements.

SOUS LA DIRECTION D'ÉRIC FOURNIER ET ARNAUD-DOMINIQUE HOUTE
Éditions de la Sorbonne - 25 €



GUERRES INFINIES ASPECTS MILITAIRES DES GUERRES IRRÉGULIÈRES

Dès les toutes premières lignes, Pierre Santoni donne le ton en citant un passage des *Mémoires de guerre* du général de Gaulle : « Agir comme si d'autres n'auraient jamais de courage, c'était trop s'aventurer ».

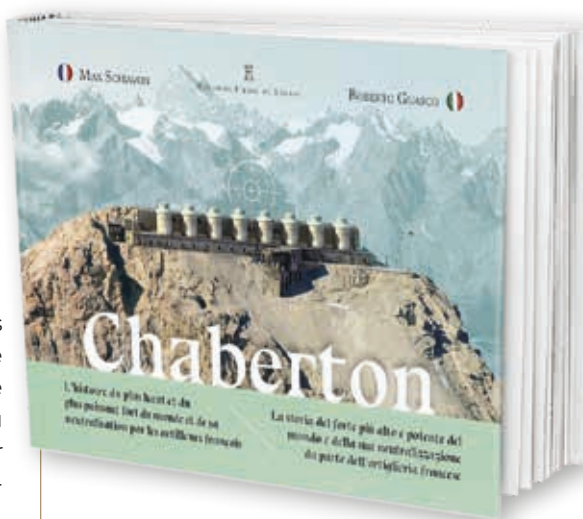
Tout est résumé ou presque : il ne faut jamais sous-estimer l'adversaire, encore moins quand il sait se rendre fuyant, imprévisible. Pis. Quand il n'est pas identifié et identifiable et que le conflit n'a rien d'une bataille rangée, avec deux armées face-à-face. Car dans les guerres irrégulières, « *la victoire tactique est limitée* ». Ici, l'influence, c'est-à-dire la façon dont l'histoire est racontée, est aussi importante que la bataille sur le terrain.

Après une fine description militaire des guerres irrégulières (Révolution d'octobre, guerre civile espagnole, le Liban de 1975 à 1990, les Balkans en 1990, le Mali depuis 2012, la Syrie depuis 2011, l'Ukraine entre 2014 et 2022...), des contre-insurrections, des guérillas urbaines et de la lutte contre le terrorisme, l'auteur s'interroge sur la manière dont une armée régulière peut s'adapter à une guerre irrégulière.

Le chapitre sur les impacts politiques et psychologiques de la propagande sur les combattants est aussi intéressant qu'éclairant. Avec cet ouvrage, Pierre Santoni boucle ainsi la trilogie sur l'étude tactique commencée avec *l'Ultime champ de bataille* (2014) et *le Triangle tactique* (2019) dans lesquelles il décrivait et analysait les combats classiques. ■

Un ouvrage à la fois tactique, pédagogique et instructif sur la manière de conduire efficacement la guerre dans des contextes de plus en plus compliqués.

AUTEUR : COLONEL PIERRE SANTONI
Éditions Pierre de Taillac - 25,90 €



CHABERTON, CUIRASSÉ DES NEIGES

Qui connaît la fort de Chaberton et son incroyable histoire ? À vrai dire une petite poignée de passionnés parmi lesquels Max Schiavon, directeur de la recherche au Service historique de la Défense et Roberto Guasco, érudit italien, vétérinaire de son état, et spécialiste des fortifications alpines. Tous deux, dans un insolite et intéressant ouvrage bilingue, mettent en lumière celui qui est surnommé « *le fort des nuages* » ou encore « *le fort le plus haut et le plus puissant du monde* ».

Construit sous la direction du génie du corps d'armée de Turin à partir de 1892, l'édifice militaire a vocation à renforcer son système de défense sur la frontière alpine face à la France, devenue un ennemi potentiel.

Un téléphérique est spécialement construit pour acheminer une partie des matériaux nécessaires à sa construction, sur un piton rocheux situé à 3 130 mètres d'altitude. Les autres prennent le chemin de fer ou les sentiers muletiers.

À son achèvement définitif en 1915, cette forteresse comprend huit tours en béton surmontées de tourelles pivotantes, armées de canon pointés vers Briançon qui protègent le col du Montgenèvre.

Le fort abrite un poste de commandement, une infirmerie, une cuisine, des réserves, desservis par deux couloirs, à l'avant et à l'arrière. Les vicissitudes de l'Histoire le font tomber dans l'escarcelle française à partir de 1947. ■

La très belle histoire de cette forteresse décrit aussi celle des relations parfois tendues entre la France et l'Italie.

AUTEURS : MAX SCHIAVON ET ROBERTO GUASCO
Éditions Pierre de Taillac - 24,90 €



MARÉCHAL FOCH DE LA GUERRE

Comment penser la guerre et concevoir l'action dans un environnement imprévisible ? C'est à cette question (et à bien d'autres) que le lieutenant-colonel Ferdinand Foch a tenté de répondre dans deux ouvrages qui synthétisent les

cours dispensés à l'École supérieure de guerre où il enseigna entre 1895 et 1901 avant d'en être nommé directeur en 1908 : *Des principes de la guerre* (1903) et son complément, *De la conduite de la guerre* (1904).

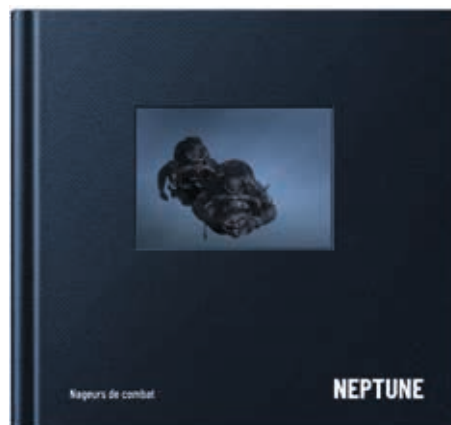
C'est d'ailleurs à celui qui a conduit la France et les forces alliées à la victoire en 1918 que l'on doit les principes qui structurent le concept d'emploi des armées françaises : liberté d'action, économie des forces, et concentration des efforts.

Comme l'indique Martin Motte, responsable du cours de stratégie à l'École de guerre qui présente et annoté les écrits du maréchal, Ferdinand Foch a ses défenseurs et ses contemporains. Parmi ces derniers, Liddell Hart qui s'il voyait en lui la réincarnation masculine de Jeanne d'Arc, reprochait sa foi aveugle dans l'assaut frontal. Marc Bloch lui, critiquait sa vision passéiste de la guerre, notamment sa fameuse réplique : « *Pour l'Armée, l'aviation, c'est zéro* ».

Cependant, en bon historien, Martin Motte n'exonère pas totalement le maréchal : « *officier d'artillerie, il apprécie mal les conditions du combat d'infanterie moderne* », écrit-il. Depuis plus d'un siècle, la donne militaire, technologique et diplomatique a changé. Mais par de nombreux côtés, relire Foch en 2023 permet sans aucun doute d'acquiescer une méthode sur l'ouverture d'esprit en matière de stratégie. Comme le dit si bien le sergent tirailleur Highway dans le film *Le Maître de guerre* (1983), en temps de guerre, « *on improvise, on s'adapte, on domine* ». ■

À travers la réédition des deux ouvrages majeurs de Foch, Martin Motte tente de réhabiliter le personnage.

TEXTES PRÉSENTÉS ET ANNOTÉS PAR MARTIN MOTTE
Éditions Tallandier / ministère des Armées - 26,50 €



NEPTUNE NAGEURS DE COMBAT

L'ouvrage commence par un vibrant et poignant hommage aux deux commandos marine

Alain Bertoncetto et Cédric de Pierrepont, officiers marinières du commando Hubert tombés au Burkina-Faso lors d'une libération d'otages, en mai 2019. Un point particulier est mis sur la « sangle de vie » qui, dans la cour des Invalides, reliait les deux cercueils.

Cette sangle est la marque de fabrique des nageurs de combat qu'Erwann Lebourdais a pu suivre pendant de longues semaines et dont il a tiré un recueil photographique de grande valeur. Les textes de Jean-Louis Tremblais, grand reporter au Figaro Magazine, viennent renforcer l'épaisseur qui se dégage des clichés.

Après un rappel historique, en particulier sur le prestigieux commando Kieffer et son fameux insigne dessiné par Maurice Chauvet, le livre s'immerse dans le quotidien de ces nageurs : la sélection, la formation. Cette dernière, exigeante, dure trois mois. Ceux qui réussissent peuvent poursuivre leur long apprentissage. Jean-Louis Tremblais résume à merveille l'esprit qui anime les héritiers de Kieffer et de Léon Gautier : un sacerdoce requérant rigueur et souffrance.

Sans trahir de secrets, l'auteur nous livre quelques indications sur le matériel utilisé, les missions effectuées. Ne devient pas commando marine qui veut. À l'issue, « *nous avons une demi-douzaine de nouveaux nageurs de combat (NC) aptes à rejoindre le commando Hubert* » tout aussi à l'aise sur terre que dans les airs ! L'auteur n'oublie pas de parler des réservistes qui constituent « *un rouage essentiel de notre fonctionnement... l'aide des anciens nous est précieuse* », reconnaît le capitaine de frégate B. ■

Un document exceptionnel qui rend hommage à des hommes au physique et au mental d'acier. Ils restent et resteront les « Primus inter mares ».

AUTEURS : ERWANN LÉBOURDAIS - JEAN-LOUIS TREMBLAIS
Éditions Odyssée - 42 €



ARMISTICE

Trois soldats se retrouvent dans une colonne de prisonniers peu après la chute de Dien-Bien-Phu : Constant Jalaire, jeune lieutenant, Heinrich Schmidt, un sergent de la Légion étrangère, ancien capitaine de la Wehrmacht, et Marcel Larget, caporal, fils d'agriculteurs du Limousin.

Tous ont rejoint l'Indochine pour des motivations différentes : fuir un père jouisseur qui ne pense qu'aux femmes et à l'argent ; retrouver l'adrénaline des combats et leur intensité ; prouver qu'en s'engageant, on peut être un homme, un vrai !

Au fil de leur longue marche, les esprits et les langues se délient. Schmidt narre l'apocalypse qu'il a vécue à Stalingrad ; Jalaire, pétri de remords, revient sur cette opération où sa section de jeunes Vietnamiens et Thaïlandais a été laminée. Quant à Larget, il se demande comment lui, le trafiquant peureux et lâche, a pu s'embarquer dans une telle aventure.

Dans un style coulant et efficace, parfois non dénué d'humour, l'ancien chef du service Action de la DGSE retrace la fatalité et le fatalisme d'une guerre lointaine qui n'intéresse personne, et qu'animent au quotidien des hommes aux destins parallèles... qui finissent par se rejoindre.

L'auteur retranscrit à merveille l'ambiance de cette ancienne colonie, humide, sombre, piègeuse. À la faveur d'un scénario plein de rebondissements et d'une écriture remarquable (« *La défaite est un acide versé sur les plaies de l'âme* »), le général Le Nen sonde l'âme de ses personnages et de la guerre, en invitant à une belle et grande réflexion sur la guerre et ses finalités. ■

*Avec un style incomparable, Nicolas Le Nen plonge le lecteur au cœur du conflit indochinois.
Un magnifique roman à mettre entre toutes les mains.*

AUTEUR : NICOLAS LE NEN
Éditions du Rocher - 19,90 €



<https://unor-reserves.fr>

LE SITE INTERNET
DE L'UNION NATIONALE
DES OFFICIERS DE RÉSERVE

Toute l'actualité de la
réserve opérationnelle
et citoyenne



INTERACTIVITÉ avec votre revue





Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet :

des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.

<https://unor-reserves.fr>

MÉMOIRE

L'UNESCO ET LA PREMIÈRE GUERRE

Lors de la 45^e session du Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO, 139 sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre ont été inscrits au titre de Site de mémoire.

La 45^e session élargie du Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO s'est tenue du 10 au 25 septembre 2023 à Riyad (Arabie Saoudite). Ses membres ont voté favorablement pour l'inscription de 139 sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale français, allemands, belges, américains et du Commonwealth. La candidature de ces lieux au titre de Site de mémoire était conjointement portée depuis début 2010 par les gouvernements wallon et flamand en Belgique, et par l'association Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre (APSMGG) en France.

LE LONG DU FRONT OUEST

« Les sites de ce bien en série transnationale, précise l'UNESCO, se trouvent le long du Front Ouest de la Première Guerre mondiale, où les forces allemandes et alliées s'affrontèrent entre 1914 et 1918. » Ils sont situés entre le nord de la Belgique et l'est de la France.

Les sites inscrits se composent « aussi bien de vastes nécropoles, abritant les dépouilles de dizaines de milliers de soldats de plusieurs nationalités, que des



Extrait de la carte générale produite dans le dossier de proposition d'inscription sur la liste du patrimoine mondiale de l'UNESCO. On y voit la répartition (petites puces roses) tant en France qu'en Belgique des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale sur le Front Ouest.

petits cimetières plus simples, ou des monuments commémoratifs uniques. Les sites comprennent différents cimetières militaires, notamment situés près de champs de bataille et d'hôpitaux, souvent associés à des monuments commémoratifs. »

96 SITES EN FRANCE

Pour la Belgique, ces sites sont au nombre

de 27 en Flandre et de 16 en Wallonie. En France, ils sont 96 et sont situés dans les Hauts-de-France, le Grand Est et en Île-de-France. Le ministère des Armées indique en outre que 45 des 96 sites français sont des nécropoles nationales qui relèvent de sa responsabilité.

Il en va de même pour les six cimetières militaires français situés sur le territoire belge. ■





ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE MILITAIRE AUX ANCIENS COMBATTANTS EN ALGÉRIE, MAROC ET TUNISIE

Question écrite n° 08397 (Sénat)

14 septembre 2023 – M. Patrick Chaize appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, sur l'attribution de la Médaille militaire aux anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

Destinée à récompenser les sous-officiers et soldats, la Médaille militaire peut être décernée à ceux : qui comptent huit années de services militaires ; qui ont été cités à l'ordre de l'armée, quelle que soit leur ancienneté de service ; qui ont reçu une ou plusieurs blessures en combattant devant l'ennemi ou en service commandé ; ou encore à ceux qui se sont signalés par un acte de courage ou de dévouement méritant récompense.

Le contingent annuel de médailles militaires est fixé, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, à 740 pour le personnel n'appartenant pas à l'armée active, dont un minimum de 20% consacré à la réserve opérationnelle. Les conditions de recevabilité permettent ainsi, chaque année, de récompenser des anciens combattants, tout en garantissant à la fois la haute valeur de cette décoration et le principe d'équité entre les différentes générations du feu.

En ce qui concerne les récipiendaires potentiels ayant combattu en Algérie, Maroc et Tunisie, il serait à propos, compte tenu de leur moyenne d'âge (87 ans), qu'ils puissent se voir décerner cette distinction dans des délais raisonnables. Plusieurs

centaines de demandes étant en attente, il paraîtrait en effet raisonnable de solder très rapidement le retard pris.

Dans ce contexte, il lui demande si elle envisage de prendre des mesures permettant aux anciens combattants de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, qui répondent aux critères d'attribution de la Médaille militaire, de la recevoir promptement afin qu'ils puissent faire l'objet de la juste reconnaissance de la Nation à l'égard de leur engagement.

Réponse publiée le 30 novembre 2023

La valeur et le prestige de la Médaille militaire sont préservés par un contingentement. Le décret n° 2021-242 du 3 mars 2021 fixant les contingents de médailles militaires pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 prévoit que le contingent annuel de médailles militaires est fixé à 2 035 pour le personnel appartenant à l'armée active et à 740 pour le personnel n'appartenant pas à l'armée active, dont un minimum de 20% consacré à la réserve opérationnelle.

Dans le cadre du 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, un contingent exceptionnel de 40 médailles militaires a été institué pour récompenser les « anciens combattants particulièrement valeureux » de ce conflit. Les propositions soumises au conseil de l'ordre sont faites en conformité avec les lois, décrets et règlements en vigueur et font l'objet d'un avis du conseil sur leur recevabilité.

Au regard des critères d'appréciation du

conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, compétent pour statuer sur la concession de la Médaille militaire, peuvent prétendre à la concession de la Médaille militaire les anciens combattants qui, justifiant de huit années de services, sont en outre titulaires d'une citation avec croix ou ont reçu une blessure de guerre homologuée ou se sont signalés par un acte de courage ou de dévouement méritant récompense.

Les décisions du conseil de l'ordre étant souveraines, les candidatures ne répondant pas à ces critères d'appréciation sont ajournées. Le conseil de l'ordre vérifie aussi que les mérites motivant une proposition pour la Médaille militaire n'ont pas déjà été récompensés par l'admission dans un ordre national. Il s'assure également que ces propositions sont conformes au principe d'égalité de traitement entre les générations du feu pour la prise en compte de leurs faits de guerre. La grande sélectivité observée dans la préparation des promotions vise à préserver la valeur de cette décoration qui ne peut être décernée de manière systématique à une catégorie d'anciens combattants.

Au-delà des distinctions honorifiques, la reconnaissance de la Nation, qui s'exprime par l'entretien du devoir de mémoire, la commémoration des conflits et des combattants pour la patrie ou encore le soutien à des initiatives mémorielles, reste pleinement acquise aux anciens combattants de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie. ■

INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**



<https://unor-reserves.fr>



Communiqué aux associations

Votre adhésion permet à l'UNOR d'agir pour la cause des réserves et de vous en informer.

Soutien individuel des officiers de réserve en associations affiliées

2024 ⁽³⁾

Activités : 11 €

Communication : 18 €

Jeunes officiers de réserve en association

Recevez *Armée & Défense* pendant 2 ans pour le prix d'un abonnement annuel (18 €).

Consultez votre AOR



<https://unor-reserves.fr>

LE SITE INTERNET DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE

Toute l'actualité de la réserve opérationnelle et citoyenne



INTERACTIVITÉ avec votre revue 

Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.



<https://unor-reserves.fr>

■ Bulletin d'abonnement ⁽¹⁾ ■ Changement d'adresse ⁽²⁾

Nom

(lettres CAPITALES, une lettre par case, une case entre deux mots)

Prénom

Adresse complète

Numéro - Résidence (RES) - Bâtiment (BAT) - Escalier (ESC) - Appartement (APP),
Rue - Avenue (AV) - Boulevard (BD) - Chemin (CH) - Lieu-dit (LD) - Boîte postale (BP)

Code postal

Commune - Pays et/ou secteur postal

■ Règlement par chèque bancaire

■ Bulletin et chèque de règlement à libeller et à expédier à :

Armée & Défense - UNOR - 12 rue Marie-Laurencin - 75012 Paris (France)

Tarif ⁽³⁾ pour 1 an	France	Etranger	Prix au numéro
Abonnement individuel	20 €	22 €	8 €

Signature

⁽¹⁾ Cochez la case souhaitée.

⁽³⁾ Décision de l'assemblée générale de l'UNOR de novembre 2014.

⁽²⁾ Changement d'adresse : joindre votre dernière étiquette Armée & Défense ou

numéro abonné date effective du changement d'adresse



association



ENGAGÉS POUR TOUS CEUX QUI S'ENGAGENT

Plus proches, plus engagés, plus solidaires.

L'association Tégo est une association à but non lucratif qui œuvre pour la protection sociale complémentaire des militaires.

Pour cela, elle souscrit des contrats de groupe auprès d'assureurs affinitaires qui prennent en charge le risque militaire (prévoyance) et proposent des garanties adaptées aux ressortissants des forces armées et des ministères chargés d'une mission de sécurité.

Dans le même temps, sur ses fonds propres, l'association Tégo assume une mission d'opérateur social au bénéfice de ses adhérents et, plus largement, de la communauté Défense et Sécurité.

Au carrefour des mondes associatif et assurantiel, l'association Tégo agit en complémentarité de l'institution militaire et des assureurs afin de garantir à ses adhérents une protection sociale complémentaire de qualité.

1,2
MILLION
D'ADHÉRENTS

24
ADMINISTRATEURS
BÉNÉVOLES

+ DE
70
ANS
À VOS CÔTÉS

associationtego.fr



VOUS ÊTES RÉSERVISTE OPÉRATIONNEL, CITOYEN OU HONORAIRE

REJOIGNEZ-NOUS

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER, VOUS CONSEILLER
ET VOUS METTRE EN CONTACT AVEC D'AUTRES RÉSERVISTES



L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE
ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES

Tél. 07 85 11 46 67 - delegue.general@unor-reserves.fr

<https://unor-reserves.fr>

